Document generated on 05/31/2025 11:34 p.m.

Les Cahiers des Dix

Mémoires romancés

Gérard Malchelosse, F.A.S.G.

Number 25, 1960

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1079933ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1079933ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)
1920-437X (digital)

Explore this journal

Cite this article

Malchelosse, G. (1960). Mémoires romancés. *Les Cahiers des Dix*, (25), 103–146. https://doi.org/10.7202/1079933ar

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

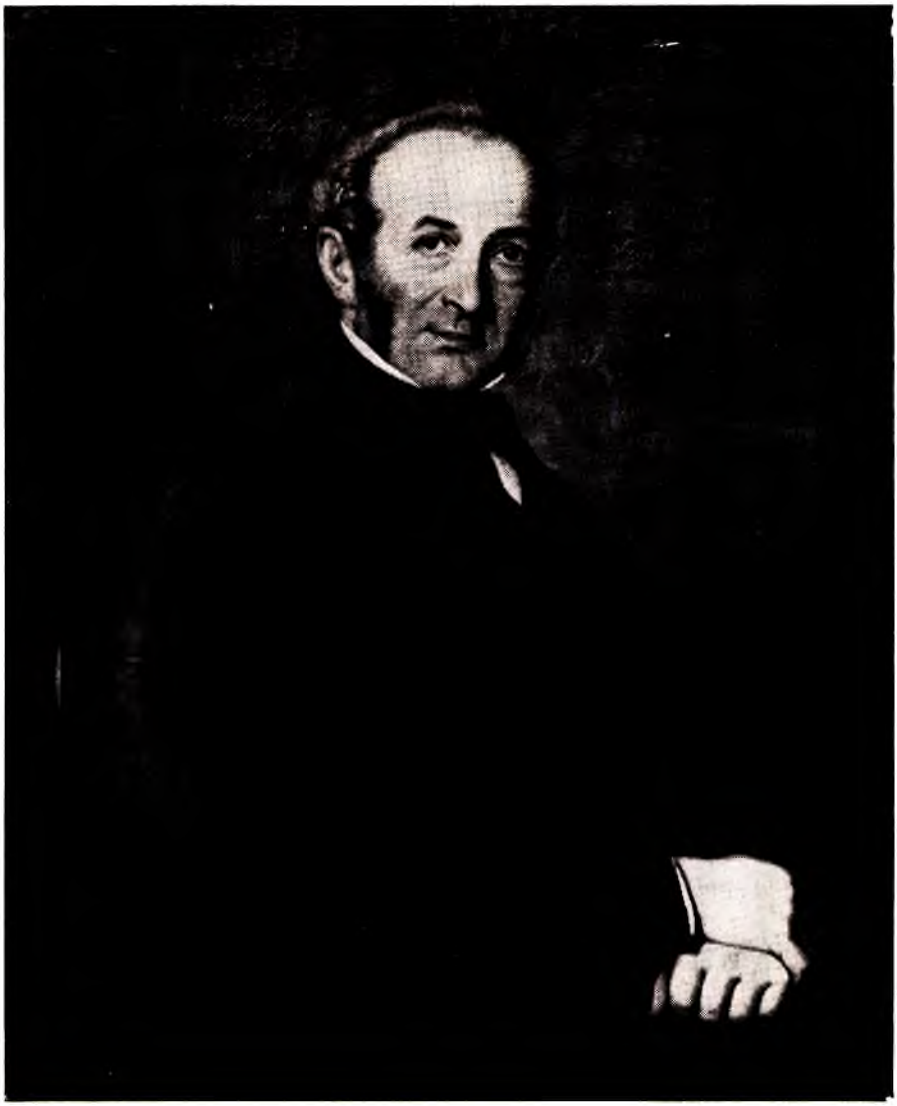

MARC-PASCAL DE SALES LATERRIÈRE

Par Théophile Hamel, 1853

(Courtoisie Inventaire des Oeuvres d'Art)

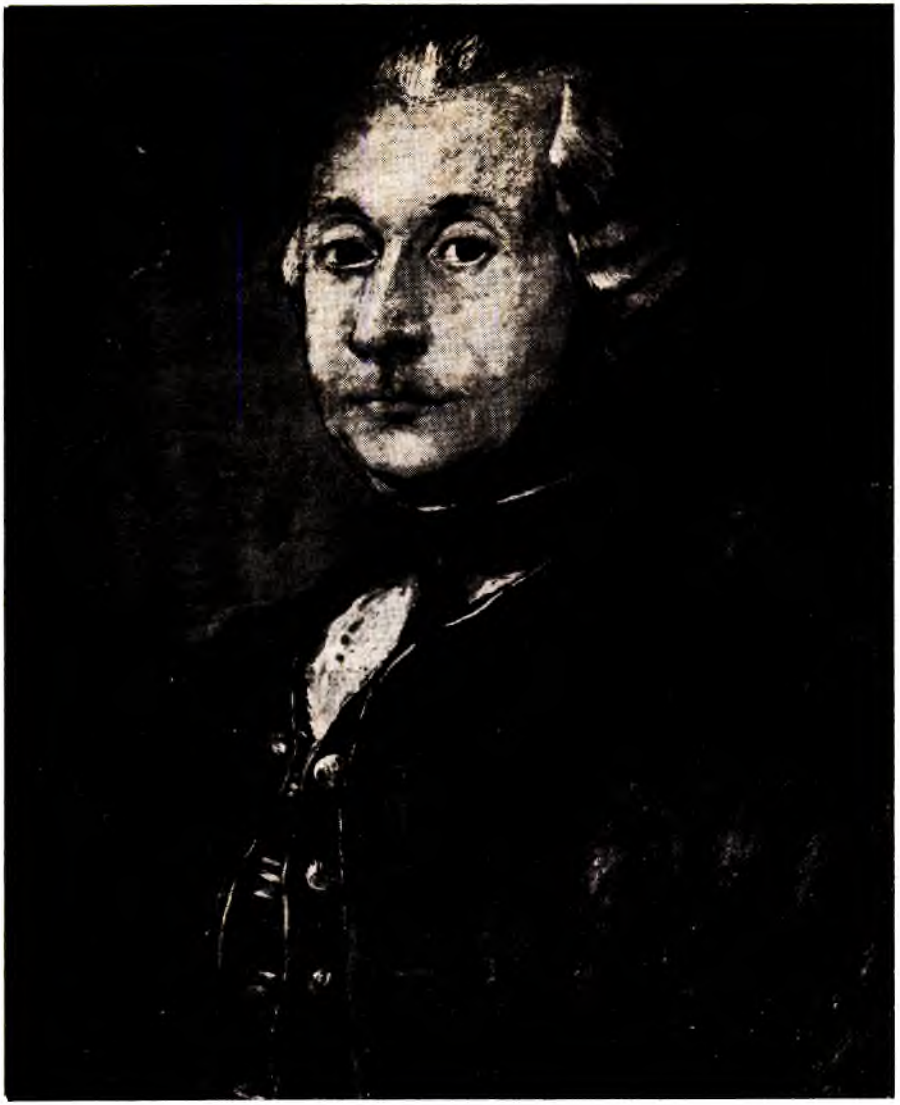

PIERRE DE SALES LATERRIÈRE

coiffé à la Louis XVI, costume de l'époque 1790

M. Gérard Morisset, conservateur du Musée provincial à Québec, croit que, à cause du modelé et du ton jaune des parties anciennes de la figure, il n'est pas impossible que ce portrait soit de François Baillargé.

(Courtoisie Inventaire des Oeuvres d'Art)

Mémoires romancés

Par GÉRARD MALCHELOSSE, *F.A.S.G.*

Deux dangers guettent les mémorialistes : d'abord, les défaillances de la mémoire, qui est, comme on le sait, "une faculté qui oublie"; ensuite la tentation subtile d'arranger les événements de manière à ne pas desservir le caractère et la réputation de l'auteur. Voilà pourquoi tant de *Mémoires* tiennent plus du roman que de l'histoire. C'est le cas de l'ouvrage que nous allons étudier, sans malice et avec le sourire.

★ ★ ★

Par une belle et chaude matinée de la fin de juin, en l'année 1870, l'abbé Henri-Raymond Casgrain prenait, en compagnie de Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier, futur lieutenant-gouverneur de la Province de Québec (1908-1911) mais alors député aux Communes pour le comté de Kamouraska, le bateau à vapeur *Clyde*, qui faisait le trajet, pendant l'été, de Québec au Saguenay, pour aller respirer, durant huit jours, le grand air du fleuve dans les pittoresques montagnes des Eboulements, chez son vénérable ami, l'hon. Marc-Pascal de Sales Laterrière.

C'est peu après cette visite au manoir des Eboulements que l'abbé Casgrain publia, la même année 1870, une brochure intitulée *La Famille de Sales Laterrière*, en partie tirée des *Mémoires* de Pierre de Sales Laterrière et en partie des papiers qui concernent la famille, de 1800 à 1870. Le précieux manuscrit des *Mémoires*, que l'abbé Casgrain eut sous les yeux durant son séjour au manoir, "forme, nous dit celui-ci, un volume considérable, de l'intérêt le plus piquant. Ecrit d'un style clair et ferme, il ressuscite une foule d'anecdotes, ouvre des aperçus nouveaux sur la politique, les hommes et les moeurs de cette époque trop peu connue de notre histoire."

En 1872, le manuscrit de Laterrière passa dans les mains d'Alfred Garneau qui, à la demande de la famille, le recopia en corrigeant la

rédaction. Celle-ci étant assez pauvre il y introduisit des formes plus acceptables et il laissa de côté des longueurs inutiles, comme aussi des passages par trop scabreux.

Les *Mémoires* de Pierre de Sales Laterrière ont été publiés, en 1873, à cent exemplaires, pour les membres de la famille et leurs amis. On a peine à y démêler les dates. C'est pour dresser la chronologie aussi exacte que possible des actes de cette curieuse existence et pour y voir plus clair que j'ai fait le présent article, en utilisant une mise au point d'Aegidius Fauteux, sur les origines de cette famille, et les notes de Benjamin Sulte sur Laterrière au temps où celui-ci était directeur des Forges Saint-Maurice.

C'est Benjamin Sulte qui, je crois, attaqua le premier la véracité des *Mémoires*, dans divers articles publiés, aux alentours de 1888, dans les journaux de l'époque, articles qui ont ensuite été repris et versés dans sa monographie des Forges Saint-Maurice, publiée en 1920.

Longtemps plus tard, fin décembre 1926, Aegidius Fauteux déclarait, au cours d'une causerie faite devant les membres de la Société historique de Montréal, — dont des comptes rendus parurent dans *Le Devoir, La Presse et La Patrie*, — que ses recherches l'avaient convaincu que les *Mémoires*, par ailleurs extrêmement intéressants, ont été, comme la plupart des écrits du même genre, colorés par l'imagination de leur auteur, et qu'en matière historique il était temps de leur retirer l'autorité qu'on leur avait prêtée jusque-là. Je me rappelle que Fauteux contesta alors les prétentions nobiliaires et la légitimité du nom de "de Sales" que s'est attribué sans y avoir droit l'ancêtre de la famille Laterrière au Canada, et que cette révélation créa, dans le temps, une certaine émotion. Il avait semblé à Fauteux qu'il pouvait la faire sans injustice, car il s'agissait de *Mémoires* qui, bien que privément imprimés, n'en étaient pas moins tombés dans le domaine public. Comme on les cite à tout instant à l'occasion de quelques faits historiques comme une autorité, j'ai cru avoir moi-même le droit de les étudier, de les peser, et, comme Sulte et Fauteux, je l'ai fait le plus consciencieusement possible.

Le procès des *Mémoires* étant commencé, je le continue donc à mon tour, en partant de la naissance de Laterrière et en utilisant résolument le texte d'Aegidius Fauteux.

★ ★ ★

Laterrière ouvre ses *Mémoires* (p. 6) par la publication de son acte de naissance, qu'il donne comme authentique, établissant qu'il est né le 23 septembre 1747, et qu'il fut baptisé le lendemain, dans l'église de Saint-Salvy, sur le Tarn, une annexe de la paroisse de Bonneval, diocèse d'Alby, en Languedoc, le fils de Jean-Pierre et de Marie . . .[1]

"Tout le monde, à commencer par la famille, dit Fauteux, a accepté cette descendance comme vraie. Et il n'y a rien de plus naturel. Lorsqu'un individu quelconque arrive quelque part, décline ses noms et prénoms et se dit fils d'un tel et d'une telle, la présomption est qu'il dit vrai et personne, à moins de raisons tout à fait particulières, ne s'avise de douter de la véracité de l'affirmation. Moi-même, j'avais toujours cru jusqu'à ces derniers temps, et comme tout le monde, que Laterrière était un de Sales, ainsi qu'il le disait. Je n'avais aucune raison de contester cette prétention et surtout je n'avais aucun désir qu'il en fût autrement. Le fils d'un comte de Sales de Languedoc était venu s'établir au Canada vers 1766. Il n'y avait là rien que de bien ordinaire, et nous en avons vu tant d'autres.

"Ce n'est qu'après avoir vu citer en maints endroits certains extraits des *Mémoires* qui me paraissaient véritablement excessifs, que j'ai eu l'idée de les contrôler un peu plus exactement afin de me rendre compte du degré d'autorité qu'ils pouvaient vraiment mériter en matière historique. Dès le premier coup j'ai été frappé par le passage suivant des *Mémoires* (p. 8) :

> "La guerre allumée entre la France et la Grande-Bretagne en 1755 étant finie, la perte du Canada avait fait revenir chez eux tous les officiers français. Un de mes oncles, connu sous le nom de capitaine de Rustan, était du nombre et arrive chez mon père en semestre le printemps de 1765; il passa l'été à Sales. A l'automne, étant obligé de retourner à Paris, comme je lui avais plu, ainsi qu'un de mes cousins germains, fils de Fabre de la Dreste, son frère, il gagna les *deux frères* à nous laisser aller avec lui, promettant qu'il nous présenterait au ministre, Mgr le duc de Praslin, pour obtenir des commissions dans la légion de Bourbon où était major mon frère le comte de Sales, croix de St-Louis."

"Tout tourne ici autour du Sieur Rustan. Il est clair, dans la

[1] Le nom de famille est Delargue ou Delergue, mais il est illisible dans le manuscrit.

phrase qui précède, que le Sieur Rustan était frère, à la fois de Fabre de la Dreste et du père de Laterrière. Dans la même phrase, l'auteur des *Mémoires* appelle Rustan son oncle, le fils de Fabre de la Dreste son cousin germain et Fabre de la Dreste lui-même frère de Rustan. De plus, Rustan est dit gagner les *deux frères,* lorsqu'il décide le père de Laterrière et Fabre de la Dreste à laisser avec lui leurs enfants. Il n'y a rien de plus clair, il s'agit de *trois frères.* Voir aussi (pp. 9-10) ce passage où Mme de Saint-Bostezy (?) est dite à la fois soeur de Rustan et soeur du père de Laterrière."

Ce Rustan était, non pas un capitaine, mais un ancien soldat de la compagnie de Vergor qui, par son entregent, avait fini par passer négociant et qui était, aux derniers jours du régime français, commis du munitionnaire Cadet au fort Duquesne.

Le 31 mai 1762, le président du Conseil de Marine prie M. Bentabois d'accepter ses remerciements pour les deux mémoires qu'il lui a transmis, en même temps que la lettre de M. Rustan qui en est l'auteur. Il prie M. Bentabois de dire à M. Rustan que le roi est satisfait de ces mémoires et que s'il a d'autres renseignements sur le Canada ils seront reçus avec la même satisfaction. Ce qui n'empêche pas qu'en 1763, Rustan est impliqué avec Bigot et consorts dans "l'affaire du Canada".[2] Mais il ne parut pas au procès. La cour décida qu'il serait plus amplement informé contre lui.

A l'automne de 1764, Rustan s'embarque pour la France. A la fin d'avril 1765, il se livre à la police pour se justifier. Il est incarcéré à la Bastille et subit son procès qui se termina comme la plupart des procès des accusés qui se livrèrent après coup, c'est-à-dire qu'il fut acquitté.

Lors de son voyage en France, Rustan était porteur de papier-monnaie du Canada pour une valeur de 267,527 livres. Sa réclamation porte "Pascal Rustan, négociant à Québec." Le 15 janvier 1768, le président du Conseil de Marine écrit à M. de Fontanien au sujet des papiers du sieur Rustan, mais cette fois il dit que Rustan est à Montréal.[3]

Le nom véritable de Rustan était Henri-Marie-Paschal Fabre dit Laperrière et, parfois, dit Lajeunesse. Il s'était marié à la Longue-Pointe de Montréal, le 14 janvier 1760, avec Catherine Aubuchon dit

---

(2) Edouard Richard, *Rapport sur les Archives,* 1899, pp. 182, 183.

(3) P.-G. Roy, *Bigot et sa bande et l'affaire du Canada,* pp. 207-208.

Lespérance. L'acte de son mariage le dit soldat de M. de Vergor, fils de Pierre Fabre dit Laperrière et de Jeanne Rustan, et natif de Montredon, diocèse d'Alby, en Languedoc.[4]

A l'intitulé de son contrat de mariage passé devant François Simonet, notaire à Boucherville, le 12 janvier 1760, on lit : "Sr Henry-Marie Fabre de Rustan." Ce document contient de légères variantes. Je le cite textuellement. "Fut présent Paschal-Henry-Marie Fabre Laperrière, natif du bourg de Cormenel, paroisse de St-Jacques de Montredon, diocèse d'Alby en Languedoc, fils du sieur Pierre Fabre La Perrière, négociant audit lieu, et de défunte dame Jeanne Rustan, ses père et mère."

Le nom patronymique de "l'oncle Rustan" est donc Fabre. N'oublions pas, comme nous le verrons plus loin, qu'en arrivant au Canada, en 1766, Laterrière ira visiter "sa tante, madame de Rustan", qui demeure à la Longue-Pointe.

Revenons à la causerie de Fauteux du mois de décembre 1926. Si je me rappelle bien, Fauteux ne l'avait pas écrite. Le manuscrit qu'il m'a passé plus tard est resté inédit, sauf les analyses et les rares extraits qu'en ont donnés les journaux de l'époque. C'est une pièce d'érudition de première valeur historique, comme seul savait et pouvait en écrire Fauteux, et je n'ai pu résister à la tentation de l'offrir en primeur aux lecteurs des *Cahiers*.

★ ★ ★

"Avec la liberté que tout le monde s'accordait alors d'ajouter à son nom un autre nom d'apparence territoriale, continue Fauteux, Fabre se faisait appeler sieur Rustan ou sieur de Rustan du nom de sa mère, et c'est ce nom dont il faisait toujours usage dans les affaires comme dans le cours ordinaire de la vie.

"Ce Rustan que Laterrière donne en vingt endroits de ses *Mémoires* comme le frère de son père était un Fabre. De plus, (p. 8), un autre frère de son père, frère également de Rustan, est appelé par Laterrière Fabre de la Dreste.

"Dans les deux cas, Fabre ne peut être autre chose qu'un nom patronymique. Si le père de Laterrière a un frère qui s'appelle Fabre Laperrière, et un autre Fabre de la Dreste, ne devons-nous pas conclure qu'il était lui aussi un Fabre ?

---

(4) Mgr Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, IV, 1; VII, 104.

"A la rigueur, on pourrait prétendre que Fabre de Rustan, Fabre de la Dreste et Mme de Saint-Bostezy (pp. 9-10) n'étaient que frères utérins ou soeur utérine de Pierre de Sales, le père de Laterrière. Mais il faudrait pour cela que M. de Sales, le grand-père de Laterrière, eut épousé Jeanne Rustan, veuve de Pierre Fabre, et ait eu d'elle Pierre, le père de Laterrière. Malheureusement, si Jeanne Rustan était défunte, Pierre Fabre vivait encore en 1760. Il peut encore arriver que Jeanne Rustan se soit mariée à Pierre Fabre, après être devenue veuve d'un de Sales et avoir donné naissance à Pierre de Sales, père de Laterrière. Est-ce que Jeanne Rustan apparaît dans la généalogie des de Sales comme grand'mère de Laterrière ? Je n'en sais rien, mais je ne le crois pas, car il est peu probable que la veuve d'un de Sales, de "l'illustre famille de Sales" se soit mésalliée en convolant avec un Fabre, d'une famille du peuple ou tout au plus de basse bourgeoisie. Je ne mentionne ces possibilités que pour la satisfaction de ma conscience, et afin de montrer que je n'ai rien épargné pour éliminer autant que possible toutes les chances d'erreur.

"Quoiqu'il en soit, je me crois fondé à penser que Fabre Rustan et Fabre de la Dreste étaient les frères germains du père de Laterrière. Et je conclus que si les deux premiers étaient Fabre de leur nom patronymique, le père de Laterrière était également un Fabre, et non pas un de Sales.

"On ne croira pas, je pense, que Rustan a faussé son état civil en se prétendant, à son mariage, fils d'un Fabre au lieu d'un de Sales. C'eut été trop de modestie. Celui qui, après la conquête en France, se faisait passer pour ancien capitaine, alors qu'il n'avait été que soldat et qui s'intitulait, gros comme le bras, sieur de Rustan, n'aurait pas manqué de faire valoir qu'il était un fils du comte de Sales, s'il l'avait été.

"Conséquence irréfragable, Laterrière ne peut être lui-même qu'un Fabre, puisque son père est Fabre. Les seigneurs de Saint-Salvy de Bonneval n'étaient pas en même temps des Fabre et des de Sales.

"Après tout cela, est-il vraiment possible de considérer l'acte reproduit par Laterrière, au commencement de ses *Mémoires,* autrement que comme un acte supposé ? Je ne l'ai pas cru.

"Restait à savoir si Laterrière avait fabriqué l'acte lui-même ou s'il s'était simplement approprié l'état civil d'une autre personne. J'ai voulu m'en assurer et, le 14 septembre 1923, me trouvant à Paris, j'ai

écrit à M. le curé d'Ambialet (Tarn), qui a la garde des anciens registres de Saint-Salvy de Bonneval, pour lui demander copie de l'acte du 23 septembre 1747, acte de naissance de Pierre de Sales. Voici ce qu'il m'a répondu :

Ambialet, 23 7bre 1923.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 14 7bre courant j'ai l'honneur de vous faire connaître que je trouve dans les registres de l'état civil d'Ambialet dans les paroisses de Saint-Salvy, ou de Saint-Jean de Sales et Bonneval, de nombreux membres de la famille de Salles à partir de 1712 à 1768, prénommés Jean-Pierre *1712*, Claire *1714*, Jean-Antoine *1717*, Jacques *1721*, Anne *1722*, Jean-Pierre *1736*, Antoine de Salles *1740*, Marianne *1742*, Pierre de Salles 23 7bre, 1743, mort en 1768, Marie de Salles née en 1745, Marie-Rose 1747.

Le registre 1747 ne porte ni Pierre de Salles ni Fabre Laterrière ou Laperrière. Je n'y trouve que Marie-Rose baptisée en avril 1747.

Je regrette ne pouvoir vous donner satisfaction et vous prie de croire à mon entier dévouement.

Fabre
curé d'Ambialet
Tarn.

"Si cette réponse signifiait quelque chose, elle voulait dire qu'il n'y avait pas d'acte de naissance d'un Pierre de Sales quelconque dans les registres de Saint-Salvy de Bonneval, à la date du 23 septembre 1747. L'on m'affirme aujourd'hui qu'il y en a un quand même, mais j'essaierai de montrer tout à l'heure comment cela n'infirme pas ma thèse. Au reçu de cette lettre, j'étais fondé à croire qu'il n'y avait pas d'acte au nom de Pierre de Sales, le 23 septembre 1747. Mon attention resta frappée du fait qu'un Pierre de Sales avait été baptisé à Saint-Salvy à cette même date du 23 septembre, mais en 1743 et non en 1747. Ce Pierre de Sales, il est intéressant de le noter, est mort en 1768, deux ans avant l'authentication de l'extrait reproduit par Laterrière. Je me suis donc demandé si l'acte des *Mémoires* n'était pas celui de 1743 dont Laterrière aurait changé la date en 1747. C'est alors que j'ai écrit à M. le Curé d'Ambialet une deuxième lettre dont voici l'exacte teneur :

Montréal, le 23 novembre 1923.

Monsieur l'abbé,

Votre lettre m'est enfin parvenue au Canada après avoir passé par le Bureau des Archives Canadiennes à Paris et je ne saurais trop vous remercier de la peine que vous avez prise pour répondre à mes questions. Le résultat a été tout à fait différent de ce que j'attendais, mais cela dépend évidemment de ce que l'indication que je vous ai fournie pour vous guider n'était pas exacte. J'ai pourtant besoin d'éclaircir cette affaire et, encouragé par votre obligeance passée, je prends la liberté de revenir à la charge.

Il s'agissait de retrouver l'acte de naissance d'un nommé Pierre de Sales Laterrière qui se dit lui-même né à Saint-Salvy de Bonneval, le 23 septembre 1747.

Dans ses *Mémoires* qui ont été imprimés à Québec, longtemps après sa mort, Pierre de Sales Laterrière reproduit lui-même ce qu'il dit être son acte de baptême. En voici le texte tel qu'imprimé :

"Le 23 septembre 1747 naquit Pierre de Sales, fils légitime et naturel du sieur Jean-Pierre de Sales et de demoiselle Marie et mariée de Saint-Salvy, et fut baptisé le lendemain dans son église paroissiale de Saint-Salvy, annexe de Bonneval; le parrain fut Pierre de Sales et la marraine Rodogone Doumergue épouse de sieur Antoine Delergues, et cette cérémonie fut exercée en la présence du chevalier ..... de la Calme, et de ..... marquis du Prunier qui .....

(signé) Blavac, prêtre.

Régistre des baptêmes . . . de Bonneval, au diocèse d'Alby . . . duquel le présent a été tiré mot à mot par nous, curé . . . le 26 mars, 1770.

(signé) Fages, curé de Bonneval.

Les points de suspension d'après une note des éditeurs indiquent qu'à ces endroits le papier est déchiré.

Comment Pierre de Sales Laterrière peut-il prétendre qu'il a été baptisé à Saint-Salvy de Bonneval, le 23 septembre 1747 lorsque vous-même n'avez pas retrouvé l'acte à cette date dans le registre complet de la même paroisse ?

Est-ce qu'il ne se serait pas approprié, sciemment ou inconsciemment l'acte de baptême de ce Pierre de Sales que vous me

dites né le 23 septembre 1743 et mort en 1768 ? Serait-ce trop vous demander de comparer l'acte de baptême de ce Pierre, né en 1743 et mort en 1768, avec l'acte que j'ai reproduit plus haut, d'après les *Mémoires* ? Et si c'est bien le même, vous m'obligeriez en m'en fournissant une copie exacte et complète. Dans le même, il me faudrait aussi l'acte de décès de ce Pierre de Sales mort en 1768.

J'ai reproduit le texte des *Mémoires* servilement et sans y rien changer. Lorsque je reproduis, par exemple, au nom de la mère "Marie et mariée", cela n'a aucun sens, mais c'est ainsi. Evidemment les éditeurs ont mal lu le papier vieilli et sali qu'ils avaient en mains. Lors de son propre mariage, en 1799, sous le nom de Laterrière, mon personnage est dit fils de Pierre et de Marie Delargue.

Cependant, même en tenant compte des erreurs de copistes, il me semble que l'acte tel qu'imprimé n'est pas libellé de la façon dont devraient être libellés les actes du même temps à Saint-Salvy de Bonneval.

J'en avais douté un moment, mais je vois bien par votre lettre qu'il a existé à Saint-Salvy une famille de Sales. Il me reste à savoir si notre Laterrière du Canada appartient ou non à cette famille. En dépit de l'acte de baptême dont il se sert, j'ai des raisons de croire que non.

Voici ce qu'il écrit à la page 8 de ses *Mémoires* : "Un de mes oncles, connu sous le nom de capitaine de Rustan, arriva chez mon père, le printemps de 1765; il passa l'été à Sales. A l'automne étant obligé de retourner à Paris, comme je lui avais plu, ainsi qu'un de mes cousins germains, fils de Fabre de la Dreste, son frère, il gagna les deux frères à nous laisser aller avec lui . . ."

La phrase ci-dessus laisse voir clairement que Fabre de la Dreste, en même temps que frère de Rustan, était frère du père de Laterrière. Or, Rustan lui-même, qui était, non capitaine, mais commis du garde-magasin dans un fort du Canada, s'est marié à la Longue-Pointe, près de Montréal, le 14 janvier 1760, sous les noms de Henri-Marie-Paschal Fabre dit Laperrière, et il est dit à l'acte de mariage fils de Pierre Fabre et de Jeanne Rustan, de Montredon, diocèse d'Alby. Devenu négociant, Fabre Laperrière ne se fit plus appeler que Rustan du nom de sa mère.

Il est clair que Fabre est ici un nom patronymique, et si les deux oncles paternels de l'auteur des *Mémoires* s'appelaient l'un, Fabre-Laperrière et l'autre, Fabre de la Dreste, il s'en suit que son père devait être aussi un Fabre et non pas un de Sales.

Je vous demande pardon de vous entretenir si longuement de ces détails, mais il m'a semblé qu'ils étaient nécessaires à l'intelligence de la question. Le personnage qui m'occupe est extrêmement intéressant et a joué un rôle peu banal dans notre histoire vers la fin du 18e siècle. Je ne vois pas pourquoi je ne lui restituerais pas son nom de Fabre si vraiment il lui appartient.

Vous portez vous-même ce nom, à ce que je vois, et vous devez être comme moi d'avis qu'il est bon et honorable à garder.

Maintenant, vous ne me dites pas ce que je peux vous devoir pour les recherches faites et votre excessive discrétion m'embarrasse. Je sais qu'à un officier de l'état civil, j'aurais dû verser un honoraire, et il me semble que vous y avez autant de droit. Malheureusement, j'ignore quel est l'honoraire d'usage en pareil cas. A tout hasard, pour commencer, je me permets de vous envoyer la somme de 20 francs, et ne vous gênez pas, je vous prie, pour me faire savoir ce que je pourrai vous redevoir au-dessus.

Vous remerciant du service déjà rendu et comptant sur une réponse prochaine, je vous prie de me croire, Monsieur l'abbé,

Votre tout dévoué,

(signé) Aegidius Fauteux.

"A cette deuxième et dernière lettre je n'ai jamais reçu de réponse. Ce n'est que par M. Chapais que j'ai appris que M. le curé d'Ambialet a effectivement reçu ma lettre et mes 20 francs. J'ai supposé que s'il ne me répondait pas, c'est que l'idée lui était peut-être venue dans l'intervalle que j'avais des desseins particuliers contre une certaine famille et qu'il ne se souciait pas de s'y prêter. Dans les circonstances, il m'a paru qu'il eut été inutile de l'assurer que je n'avais qu'un but historique et je n'ai pas insisté, de sorte que je n'ai jamais pu comparer moi-même l'acte de 1743 à celui de 1747.

"J'apprends aujourd'hui qu'en dépit de ce que m'a écrit le curé d'Ambialet, l'acte du 23 septembre 1747 existe bel et bien aux registres de Saint-Salvy. Il aurait été relevé par la famille Bulmer-Laterrière et M. Edmond de Laterrière, à ce que me dit M. Chapais, assure l'avoir

vu de ses yeux dans le registre original. Je ne puis que m'incliner devant cette assertion catégorique de M. Edmond de Laterrière et je le fais sans aucune hésitation. Il y a donc aux registres de Saint-Salvy un acte semblable à celui que reproduit Laterrière dans ses *Mémoires* ? Et après ?

"Est-ce que cela prouve que le Pierre de Sales mentionné dans l'acte est le même que celui qui s'est appelé au Canada Pierre de Sales Laterrière ? C'est là la question.

"Je le répète, cette question, je ne l'aurais jamais soulevée devant l'acte seul, car tout acte de ce genre est de lui-même suffisamment plausible, mais elle ne pouvait pas ne pas être soulevée devant l'aveu inconscient qui est fait cinq ou six pages plus loin et où il apparaît clair comme de l'eau de roche que Laterrière était un Fabre et ne pouvait pas être un de Sales.

"Il n'y a aucun doute pour moi qu'une fois rendu au Canada, et probablement quelques années seulement après son arrivée, Laterrière s'est dit, en bon gascon qu'il était, qu'il ne serait pas mal de se fabriquer en vue de l'avenir un état civil un peu plus reluisant que le sien propre. Né lui-même, non pas peut-être à Saint-Salvy de Bonneval, mais dans les environs, il a dû connaître la famille de Sales. Peut-être même son père était-il au service des seigneurs de l'endroit. Le nom de de Sales était donc celui qui lui venait le plus directement à l'esprit. Pourquoi ne le prendrait-il pas ? A beau mentir qui vient de loin. Le danger n'était pas très grand à s'approprier ce nom à mille lieues de distance dans un pays où toute communication directe avec la France était rendue aussi difficile que possible par l'administration anglaise soupçonneuse. Bien qu'il ait eu l'idée de s'emparer de ce nom de Sales aux alentours de 1770, je suis sous l'impression qu'il n'a commencé à s'en prévaloir que quelques années plus tard. C'est un point que je n'ai pas encore eu le temps de suffisamment approfondir, mais je n'ai pas encore vu pour ma part d'acte ou de document où il ait été qualifié de Pierre de Sales Laterrière avant 1780 ou à peu près.

"Mais cela est, après tout, indifférent. Peu importe quand il a commencé à prendre le nom de de Sales.

"Je sais que quelques-uns trouveront peu vraisemblable que Laterrière ait eu l'audace de s'emparer d'un nom qui n'était pas le sien. Pourtant, l'on ne doit pas ignorer qu'il y a d'autres exemples

d'une semblable audace, et l'un entre autres, assez fameux, celui de Lamothe Cadillac, un gascon lui aussi. Tout le monde sait aujourd'hui que le célèbre fondateur du Détroit s'est fabriqué de toutes pièces un état civil faux, substituant à son nom bourgeois de Laumet celui plus ronflant de Lamothe, sieur de Cadillac. Il l'a fait, comme Laterrière, en sa qualité d'arriviste.

"L'on s'étonne que Laterrière ait pu obtenir, du curé de Saint-Salvy, un acte attestant qu'il était Pierre de Sales bien qu'il ne le fut pas. Mais cet acte n'atteste qu'une chose, à savoir qu'un Pierre de Sales est né à Saint-Salvy le 23 septembre 1747. Où a-t-on vu que Laterrière ait demandé au curé de Saint-Salvy cet acte comme étant celui de sa propre naissance ? Il est assez certain que Laterrière n'a pas, en 1770, écrit à Saint-Salvy en disant qu'il était Pierre de Sales et qu'il désirait son extrait baptistère, car, à cette date, le curé voisin du château de Sales aurait certainement su s'il y avait oui ou non, en Canada, un fils du comte de Sales. Mais il y a tant d'autres manières de se procurer les actes dont on a besoin et que l'on désire fort. J'ai vu de mes yeux, dans le cabinet des titres, à la Bibliothèque Nationale, à Paris, un extrait de l'état civil de la paroisse de Montréal, relatif à un membre de la famille de Couagne qui avait été outrageusement faussé, bien qu'il parut authentiqué par le curé Déat. C'est qu'un membre de la famille avait eu besoin pour entrer à l'Ecole Militaire, vers 1775, de prouver sa noblesse et, pour cela, il lui avait fallu se donner un autre arrière grand-père et une autre arrière grand'mère.

"Qui dira d'ailleurs si l'acte qui était entre les mains de Laterrière a été délivré à lui ou à un autre, à un membre de la famille de Sales ? Cette copie, délivrée en 1770, a pu, vers cette époque ou quelques années après, tomber par suite d'une circonstance quelconque, entre les mains de Laterrière qui ne s'est pas fait faute d'en profiter.

"Ce ne sont là que des suppositions sans aucun doute; mais il faut bien expliquer de quelque façon ce fait indéniable que Laterrière, qui était un Fabre, a été en possession et s'est servi d'un acte de naissance appartenant à un Pierre de Sales.

"Laterrière était-il capable d'une semblable imposture ? Il me semble que toute son histoire prouve assez qu'il l'était. Elevé à l'école de son oncle Rustan, les scrupules ne l'ont jamais étouffé et, du moment qu'un acte de naissance en due forme lui tombait sous la

main et lui fournissait l'occasion de s'anoblir sans la moindre dépense et sans presque aucun risque, dans un pays lointain, il était homme à profiter de l'aubaine, d'autant plus qu'il ne faisait pour ainsi dire pas de tort à personne et qu'il ne s'en servit jamais pour extorsion d'héritage.

"Quiconque lira avec le moindrement d'attention les *Mémoires* de Laterrière, devra admettre qu'ils constituent l'un des plus beaux tissus de gasconnades et même de mensonges que l'on connaisse. Même là où le fond est vrai, les détails sont faux ou dénaturés. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de le prouver ici et, d'ailleurs, ce serait trop long. Je me contenterai de dire que celui qui a l'impudence de nous conter pendant des pages comment il a étudié la médecine à Paris, alors qu'il n'en a pas étudié un traître mot, peut bien avoir aussi l'impudence de se prétendre un de Sales alors qu'il n'en est pas.

"A la page 8 de ses *Mémoires,* Laterrière dit qu'il est parti pour la première fois du prétendu château de Sales, en octobre 1765, à l'âge de 18 ans. Un peu plus loin (p. 21), il parle comme s'il était à La Rochelle en 1766. Plus loin encore (p. 23), il dit qu'il a fini ses études classiques à La Rochelle le premier juin 1766. A chaque fois, l'éditeur des *Mémoires,* M. Alfred Garneau, s'évertue à corriger ces dates en note. Lorsqu'il y a "en 1765", il corrige : "non pas 1765, mais en 1763"; lorsqu'il y a "en 1766", il met "1764"; lorsqu'il y a "18 ans", il met "16 ans". C'est que pour accomplir tout ce qu'il prétendait avoir accompli entre son départ de Bonneval et son arrivée au Canada, il fallait à Laterrière au moins trois ans, et M. Garneau, qui a cru tout ce que disait Laterrière, s'est imaginé charitablement que la plume de l'auteur avait simplement fourché et il a arrangé les dates en conséquence dans ses notes.

"J'ai eu l'indiscrétion d'y regarder d'un peu plus près que M. Garneau et je me suis convaincu que la plume de Laterrière n'a aucunement fourché lorsqu'elle écrivait 1765 (p. 8), 18 ans (p. 9), 1766 (p. 21), et le 1er juin 1766 (p. 23). Ce sont simplement de ces endroits où un menteur dit la vérité sans s'en apercevoir, car il faut toujours qu'un menteur se trahisse quelque part. Laterrière ne s'est pas aperçu qu'à la page 8 il démolissait avec Fabre Rustan et Fabre de la Dreste son acte de naissance supposé; il ne s'est pas aperçu davantage qu'à la même et fatale page 8, il démontrait

d'avance la fausseté de tout ce qu'il allait raconter sur ses fameuses études.

"Je crois que l'on peut prendre pour acquit que c'est avec son oncle Rustan que Laterrière est parti de Bonneval. Laterrière dit (p. 8) que son oncle arriva chez son père "le printemps de 1765". C'est là que M. Garneau, tout en reconnaissant que, dans le manuscrit, le chiffre 5 est fort nettement formé, met en note pour les raisons déjà dites : "Ce n'est pas en 1765, mais bien en 1763 que Laterrière quitta le château de Sales, comme il est aisé de s'en assurer, en prenant pour base de calcul la date juste de son arrivée à Québec, trois ans après, en 1766."

"M. Garneau aurait trouvé qu'il est encore plus aisé de s'assurer que c'est bien en 1765 s'il avait songé à considérer le *terminus a quo* au lieu de ne considérer que le *terminus ad quem.*

"Le sieur Rustan ne peut pas avoir été au château de Sales au printemps de 1763, pour la bonne raison qu'il était encore au Canada à cette époque. L'on n'a qu'à consulter les registres de la Longue-Pointe et l'on verra qu'il y apparaît comme présent à un acte, sous le nom de Rustan, le 6 juin 1763. La prudence lui commandait d'ailleurs à cette époque de rester encore quelque temps en Canada, car, ainsi qu'on peut le voir dans le jugement sur l'affaire du Canada, il était l'un de ceux incriminés avec Bigot et s'il eut alors mis les pieds en France, la Bastille l'attendait. Il ne fut en France qu'en 1765, et même alors, bien que l'affaire fut apaisée, et pratiquement classée, il ne put s'empêcher de faire au moins quelques semaines de prison. En effet, le 25 septembre 1765, Alexandre Dumas faisait imprimer, dans *la Gazette de Québec,* probablement en manière d'explication à ses créanciers, cet extrait d'une lettre que son ami et associé Rustan lui avait adressée de Paris, le 25 avril de la même année :

> "Par ma dernière du 21, je vous ai marqué devoir entrer au Châtelet; j'y suis effectivement rentré le 24 suivant et j'en suis sorti hier, avec M. Lechaufigneri (sic) déchargé de l'accusation. Le malheureux Pennissault, semblable à celui qui se noie, ou rempli de malices, m'avait, par mensonge inoui, cité dans une de ses affaires."

"J'ai copié tel qu'imprimé dans *la Gazette de Québec.* La lettre ne dit pas si c'est le 24 février ou le 24 mars que Rustan est entré

au Châtelet, mais Dumas le savait par sa lettre du 21 et cela lui suffisait. Ce qui importe, c'est que Rustan est sorti du Châtelet le 24 avril 1765. Cela s'accorde avec Laterrière lorsqu'il dit que son oncle est venu au château de Sales au printemps de 1765. Il n'y a qu'une légère différence, c'est que l'oncle n'y vint pas, en semestre comme un officier, mais au sortir d'une prison.

"Partons donc du printemps de 1765, ou plutôt de la fin d'octobre 1765, où Laterrière veut que son oncle Rustan, après avoir passé l'été à Saint-Salvy, l'ait emmené avec lui. Que s'est-il passé depuis ce temps-là ? Laterrière aurait dans l'intervalle fait ses études classiques à La Rochelle; après les avoir terminées le 1er juin 1766, c'est-à-dire huit mois après, il s'en va à Paris, occupant tant pour s'y rendre que pour y séjourner environ deux mois; aussitôt après il passe deux autres mois en Bourgogne à Buisson-Soef; ensuite il revient à Paris, où il prétend avoir été dix-huit mois élève de médecine sous M. de la Rochambeau (sic); mettons un autre mois avant son départ pour l'Angleterre, un mois encore en Angleterre avant son départ pour le Canada et enfin un dernier mois pour la traversée. Additionnons et cela fait trente-trois mois, qu'il est bien difficile de placer entre octobre 1765 et le 5 septembre 1766, date de l'arrivée de Laterrière à Québec.

"J'ai déjà dit pourquoi Laterrière, comme le veut malgré lui M. Garneau, ne peut être parti de Bonneval en 1763, avec son oncle Rustan, ce dernier étant encore en Canada. Si l'on voulait ne reculer que d'une année et dire 1764, les études diverses dont se vante Laterrière l'auraient encore mené, à trente-trois mois, d'octobre 1764 à juin 1767.

"Je ne parle pas des contradictions de date, de toutes sortes dans le cours même d'une seule année, car, au point où nous en sommes elles ne tirent plus à conséquence et, à la rigueur, elles peuvent s'expliquer par des distractions. Notons seulement en passant qu'à la page 39, il quitte Paris le 14 août 1766, qu'à la page 40, le bateau qu'il doit prendre lève l'ancre le 14 juillet 1766, et enfin qu'à la page 59, il a quitté son oncle à Paris le 22 mai 1766.

"Il me paraît assez clair que d'octobre 1765, date de son départ de Bonneval, à mai ou juin 1766, date de son départ de Paris pour Londres, Laterrière a simplement suivi son oncle, a passé quelques jours, peut-être quelques semaines à La Rochelle et quelques autres

mois à Paris et en Bourgogne. Il n'a pas eu le temps de faire à La Rochelle, sous le nom de "mathématiques nautiques", ces études classiques, qu'il prétend ailleurs (page 161) avoir déjà faites à Toulouse, au collège royal de Toulouse, renchérit l'abbé Casgrain.

"Il a encore moins eu le temps de faire ses études médicales pendant dix-huit mois à Paris sous M. de la Rochambeau. Tout ce qu'il dit de ces fameuses études médicales n'est que fable et misérable invention. Pour ne pas s'en apercevoir au premier coup d'oeil, il faut une grande confiance filiale ou une candeur naturelle extrême. De médecine en cette affaire, il n'y a que les contes à dormir debout des deux criminels morts, l'un de la transfusion du sang de veau et l'autre, de la peur suggestionnée et aussi les bons mots plus ou moins jeunes du vieux médecin. D'ailleurs, qui est ce monsieur de la Rochambeau, ce médecin de la reine si illustre ? Dans l'*Almanach Royal* de 1765, il n'apparaît même pas comme médecin, encore moins comme médecin de la reine et du roi. D'après Laterrière, il aurait été l'oncle de l'amiral de la Rochambeau. Etant donné qu'avec Laterrière, un soldat est toujours capitaine et un capitaine, général, cet amiral devait être tout au plus capitaine de vaisseau. En effet, il y avait, en 1765, un Rochambeau capitaine de vaisseau, et il appartenait à la famille très noble des Vimeur de Rochambeau, celle du général de la guerre de l'Indépendance. En 1765 encore, un noble de la qualité des Rochambeau ne se faisait pas médecin, et il n'y en a pas un dans la généalogie bien connue de cette famille. Nous ne saurons probablement jamais comment Laterrière a été conduit à choisir un Rochambeau comme son prétendu initiateur en médecine. Il s'est peut-être dit : autant celui-là qu'un autre. Quand on prend du galon . . .

"Souvenons-nous d'ailleurs que Laterrière n'avait à cette époque que dix-huit ans. Je ne crois pas qu'à cet âge, tout frais émoulu d'un pauvre hameau du Languedoc, on se fut avisé de lui décerner un diplôme de docteur. Il n'est pas surprenant qu'en 1787, il soit obligé d'expliquer aux examinateurs à Québec qu'il avait perdu ses diplômes depuis longtemps (p. 159), n'ayant pas prévu la nécessité de les représenter un jour.

"Qu'un Laterrière ait pratiqué la médecine en Canada, sans l'avoir étudiée, il n'y a là rien de bien étonnant. Chacun sait ce qui était alors la pratique de la médecine, et ce n'est pas sans raison qu'on commença, en 1787, à exiger des diplômes ou des à peu près

diplômes. Un gascon était toujours prêt à faire n'importe quoi; rien ne l'embarrassait. Pour pratiquer la médecine, à cette époque, il ne fallait que du front et un peu de chance avec. Et quand on avait pratiqué assez longtemps, vaille que vaille, il fallait être bien sot, ce que n'était pas Laterrière, pour n'être pas capable de passer un examen quelconque à Harvard, surtout après plusieurs mois d'études vraies ajoutées.

"Pour en revenir à la question principale, celle de la noblesse de Laterrière, il est intéressant de noter comme la nécessité de justifier son rôle assumé l'a conduit à toutes sortes de mensonges amusants le long de ses *Mémoires*. Dans la compagnie de son oncle Rustan, qui, on l'a vu, n'était qu'un personnage bien ordinaire, sorti des troupes, il ne voit en France, avant son départ, que des ducs et des marquises. Je comprends que Rustan ait été en relation au moins au commencement de 1765 avec M. de Sartine, le lieutenant général de la police, mais je comprends moins qu'il ait été le cousin de Mme la comtesse de Grammont et que le duc de Praslin l'ait reçu dans la plus grande intimité, c'est-à-dire en chemise.

"Si Laterrière va en Bourgogne, ce n'est ni plus ni moins que M. le marquis de Lamothe qui lui donne pendant deux mois l'hospitalité en son château de Buisson-Soef. Ce prétendu marquis de Lamothe n'est pas autre chose qu'un copain de Rustan, originaire comme lui des environs d'Alby. Il s'appelait Etienne Saint-Faust, et, comme tout le monde, encore une fois, il s'était fait sieur de quelque chose, sieur de Lamothe. Ayant fait quelque argent, comme beaucoup de gascons entreprenants, il avait acheté la terre de Buisson-Soef. Il obtint plus tard une certaine notoriété, sa femme ayant été la principale victime du fameux empoisonneur Desrues. Si l'on veut être édifié sur la grandeur du châtelain de Buisson-Soef, il n'y a qu'à lire l'intéressant volume consacré par Georges Claretie à l'empoisonneur Desrues.

"Je note encore cette prétention de Laterrière qui dit avoir été salué en passant à Bordeaux, en 1765, par "notre cousin M. de Rustan, commissaire ordonnateur de la marine." Il y a eu, à Bordeaux, un commissaire ordonnateur de la marine qui s'appelait non pas M. de Rustan, mais Henri de Rostan; mais il est mort en 1761, quatre ans avant le passage de Laterrière à Bordeaux. Il était d'ailleurs d'une famille de Provence, probablement la même que celle de l'auteur de

Cyrano. Il était l'oncle de Honoré-Michel de Villebois, sieur de la Rouvillière, qui fut lui-même commissaire ordonnateur au Canada.

"Avant de quitter Boston, en 1789 (p. 177), Laterrière n'oublie pas de répondre aux lettres qu'il avait reçues de ses cousins de Sales, membres du Conseil supérieur à la Martinique, avec qui il était en correspondance. Il n'y avait à cette époque qu'un Dessalles membre du Conseil souverain de la Martinique, l'autre, le père, étant mort depuis plusieurs années déjà. Le conseiller martiniquais s'appelait Dessalles et appartenait à une famille de Bretagne qui n'avait rien à voir avec les de Sales en Languedoc.

"Et je ne parle pas de l'épique aventure du sieur Rustan qui "étant en minoration (!)" au collège de Toulouse et en passe de devenir Jésuite, enleva ni plus ni moins que "la jeune marquise de . . ." (p. 10).

"Mais je n'en finirais plus s'il fallait tout relever. M. de Crac est enfoncé, knockouté, ni plus ni moins.

"Que l'on examine maintenant le personnage lui-même, et l'on verra s'il représentait bien un type de la noblesse. Je sais très bien qu'il a fondé une famille distinguée, grâce à l'éducation qu'il a fait donner à ses enfants; mais lui-même était loin d'être raffiné, ni dans ses sentiments, ni dans son langage. Un de Sales ne se serait peut-être pas mieux conduit, mais il aurait eu d'autres manières. Lors même que les de Sales de Saint-Salvy, tout en appartenant à une famille ancienne, n'auraient été en 1765 que des hobereaux enfermés dans le fond d'une province, ils devaient se ressentir assez de leur naissance pour donner à leurs enfants une autre élégance que celle que l'on reconnaît à Laterrière. Ce dernier ne s'oublie-t-il pas, après avoir assisté à la comédie (p. 20) jusqu'à dire que s'il avait eu assez d'éducation, il se serait fait comédien ?

"Il n'est pas possible d'ailleurs que quelqu'un qui aurait appartenu à une famille de militaires et qui aurait été destiné au service, comme son frère "la croix de Saint-Louis", ait été assez ignorant pour parler comme le fait Laterrière des armées de ligne (p. 9), d'un régiment de grenadiers (p. 10) ou d'une couleuvrine de dix-huit verges de long (p. 40). Notre homme est également jugé lorsqu'il parle (p. 8) de ses ancêtres qui ont "toujours figuré soit dans la robe, le génie, le militaire ou la marine, sous leurs différents noms techniques."

C'est M. Garneau qui nous apprend en note que Laterrière a voulu dire "noms de fief ou de terres".

"Il me semble que tout cela ajoute une preuve psychologique à la preuve de faits que je crois avoir établie."

Ici s'arrête le manuscrit de Fauteux.

Je reviens à Laterrière et à ses *Mémoires*, que nous suivrons année par année.

★ ★ ★

1747 — Nous avons vu que Laterrière dit dans ses *Mémoires* (pp. 6, 228) être né le 23 septembre 1747, et avoir pour père et mère Jean-Pierre de Sales et Marie . . . (Delargue). Si on en croit à la lettre l'âge de soixante-huit ans que lui donne son acte de sépulture à Notre-Dame de Québec en 1815, Laterrière serait né en effet en 1747.[5] Mais après tout ce que Fauteux dit, je me pose la question suivante : est-ce bien cette date ? J'hésite, pour ma part, à l'accepter comme authentique. Qui sait si un jour prochain quelque chercheur sagace ne découvrira pas, aux alentours d'Alby en Languedoc, sous le nom de Fabre, l'acte de naissance véritable de celui qui fait l'objet de la présente étude ?

1765 — Laterrière dit (p. 8) que l'un de ses oncles, le pseudo capitaine Rustan, était revenu du Canada après la conquête et que, en 1765, il était chez le père de Laterrière, et que c'est avec lui que, à la fin d'octobre, il quitta Négreplisse pour Paris.

1766 — A La Rochelle, Laterrière fut présenté dans une famille Mounier (pp. 12, 14)[6] qui avait vécu au Canada, et il y rencontra quelques personnes qui, également, avaient eu des rapports avec la colonie de la Nouvelle-France, entr'autres M. Taché, marchand de draps, et Mme de Couagne. En juin, Laterrière part de La Rochelle pour Paris, par Orléans (pp. 8, 23). De Paris, il va à Londres. De là, il passe au Canada,[7] ce que sa famille approuve. L'oncle Rustan

---

(5) Assurément pas en 1740 comme il est écrit dans le *Larousse canadien complet*, éd. 1954, p. 181.

(6) Celle de Mathieu Mounier, négociant à La Rochelle. Laterrière dit qu'il était de l'Académie française, ce qui signifie peut-être un cercle littéraire de La Rochelle.

(7) En 1766, et non pas en 1756 comme une coquille typographique l'indique dans le *Larousse canadien complet*, éd. 1954, p. 181. Disons une fois pour toute que le *Larousse canadien*, le *Dictionnaire général du Canada*, du P. Le Jeune, le *Dictionary of*

reste à Paris; sa femme est au Canada. (p. 42)

Le 5 septembre, Laterrière arrive à Québec (pp. 50, 159) où il a des parents ainsi qu'à Montréal. Il est porteur de lettres qui le recommandent au négociant Alexandre Dumas. Celui-ci l'envoie aussitôt (octobre 1766) comme "commis en second" à sa maison de commerce de Montréal (p. 60) où Laterrière est reçu par "sa tante, madame de Rustan, jeune et jolie, qui demeure à deux lieues de la ville", à la Longue-Pointe (pp. 43, 50-51, 56).

Laterrière dit que Dumas était originaire de Négreplisse, petite ville du Languedoc, à quelques lieues du château de Sales, et qu'il avait fait son apprentissage du commerce à La Rochelle. Il dit aussi (p. 61) que Dumas était en liaison d'affaires avec l'oncle Rustan touchant le papier-monnaie de l'ancien régime (p. 43). "Si le papier du Canada et le commerce que M. Dumas avait entrepris sur un vaste plan n'avaient pas manqué, cette maison serait devenue une des plus riches, au lieu qu'elle manqua en 1769 et atermoya pour 33 mille livres sterling." (pp. 62, 63)

Laterrière passa l'hiver 1766-1767 à Montréal où il s'amuse beaucoup, dit-il; il joue au jeu favori "qui est un jeu anglais appelé Wisk." Le jeu de billard est fort à la mode et plusieurs s'y ruinent, ajoute Laterrière.[8]

1767 — Au mois d'avril, Laterrière retourne à Québec, au service de Dumas. (p. 61)

En juin suivant, Christophe Pélissier et Alexandre Dumas s'associent des collègues et forment une compagnie pour exploiter les Forges Saint-Maurice.

1769 — Dumas fait faillite. Il n'en continue pas moins à s'occuper des Forges Saint-Maurice. Laterrière, qui se proclamait médecin et "traitait des patients que son aplomb guérissait tout autant que ses remèdes,[9] se rend à Saint-Thomas-de-Montmagny et y passe deux ans à pratiquer la médecine conjointement avec le Dr Jean-Bernard Dubergès. (pp. 63, 64).[10]

Canadian Biography, de W. S. Wallace, et l'*Encyclopedia of Canada* ayant adopté les dates des *Mémoires* ou de diverses sources incompétentes ne peuvent pas être d'accord avec nous.

(8) *B.R.H.*, 1895, p. 188.

(9) Mgr Albert Tessier, *Les Forges Saint-Maurice*, p. 107.

(10) Le Dr Dubergès, chirurgien, né en 1722, fils de Bernard Dubergès, aussi chirurgien, et de Jeanne Drouillet, de Calliaut, archidiocèse d'Auch, en Gascogne, n'avait

1771 — La Société qui opère les Forges Saint-Maurice se réorganise. Dumas, qui en est toujours, rappelle Laterrière à Québec et l'établit commissaire de la compagnie en cette ville. (pp. 63-65)

1772 — Le 10 juin, par devant Paul Dielle, notaire aux Trois-Rivières, Etienne Mulois de Champlain, demeurant à Champlain, vend à sa soeur Marie-Josephte ce qu'il possède dans la seigneurie de Champlain. Les témoins sont : Pierre Beaudoin, qui signe, et Pierre Laterrière, qui ne signe pas.

1774 — Le 23 avril, Laterrière est parrain à Québec de Julie-Louise Lebrun, plus tard Mme Nehemiah Beckwith, et il est appelé "Jean-Pierre Laterrière, négociant."(11)

1775 — Le 25 février, Laterrière part de Québec pour aller exercer aux Forges Saint-Maurice les fonctions d'inspecteur des travaux. Dans ses *Mémoires*, (pp. 68, 70-72) il parle de ses amours avec trois jeunes filles, mesdemoiselles Josette Roussel, Angélique Duhamel et Catherine Delzène, de manière à nous faire croire qu'il y a consacré au moins quelques mois.

J'ignore ce que devint Josette Roussel. Quant à Angélique Duhamel, fille de Julien Duhamel, capitaine de vaisseau, et d'Angélique Duval, elle épousa à Québec, le 27 septembre 1773, Jean-Baptiste Bouchette, navigateur, fils de Jean-Baptiste et de Thérèse Grenet, et elle était mère depuis bientôt un an du célèbre Joseph Bouchette, le futur arpenteur général du Canada, quand Laterrière quitta Québec, le 25 février 1775.

Roussel et Duhamel ne sont pas des noms trifluviens. Ces trois amours de Laterrière ont donc dû avoir lieu à Québec entre 1771 et 1774, comme l'indiquerait, du reste, la p. 70 des *Mémoires*. En tout cas, ses rapports avec mademoiselle Delzène n'ont pas duré longtemps aux Trois-Rivières puisque douze jours après le départ de Laterrière de Québec, cette demoiselle épousait Pélissier.

Christophe Pélissier, né en 1730 et non pas en 1709, était originaire de la ville de Lyon, en France. Il s'était marié à Québec, en 1758,

---

aucune parenté avec Jean-Baptiste Duberger, qui construisit un plan en relief de la ville de Québec. Sur Dubergès, voir M.-J. et Geo. Ahern, *Notes pour servir à l'Histoire de la Médecine dans le Bas-Canada*, pp. 181-183; Benjamin Sulte, dans *B.R.H.*, 1895, pp. 40-42.

(11) Philéas Gagnon, *Essai de bibliographie canadienne*, I, 536, no 3778.

avec Marthe Beaudoin, Canadienne, qui mourut en 1763 laissant quatre enfants.[12]

Le 8 mars 1775, à Bécancour, par permission et dispense de messire Pressart, vicaire général du diocèse de Québec, tant de la publication des trois bancs de mariage que du temps de la quarantaine où l'église romaine défend les mariages, le Père Théodore, Récollet,[13] en présence de François Hamelle, Joseph Piché, Pierre Proteaux, bedeau, et M. Delezène, Marie-Angélique Biron. Signatures : "C. Pélissier", "Delezenne", "C.M.C. Delezenne", "M. Biron", "F. Hamel". (pp. 68, 72, 84)

Laterrière prétend (p. 72) que Pélissier voyant que sa femme l'aimait, lui Laterrière, à la folie, et craignant de la voir s'enfuir pour l'aller trouver, le nomma inspecteur des Forges. Pourtant, c'est Laterrière qui dit (pp. 68, 84) qu'il partit de Québec le 25 février 1775 pour aller comme inspecteur aux Forges, et alors il s'en fallait de douze jours que le mariage de Pélissier ne fut célébré. Laterrière est partout sujet à caution; aussi faut-il accepter avec méfiance ses assertions. Ses *Mémoires* sont remplis de contradictions, de confusion de dates et de faits. En voici une autre preuve.

A la page 71 il dit que Pélissier, un bonhomme de soixante-six ans, ne pouvant obtenir les bonnes grâces de mademoiselle Delzène, avait conçu le dessein d'appeler Laterrière aux Forges, près de lui, de lui faire épouser la jeune fille, qui avait alors quatorze ans, et de la rendre ensuite infidèle à son mari ! Cela est absurde. La vérité est que Pélissier n'avait que quarante-cinq ans et Catherine Delzène vingt, celle-ci étant née à Québec le 26 mars 1755. Quant à Laterrière il avait alors vingt-huit ans.

A l'automne de cette année 1775 les Américains, en marche sur Québec, arrivèrent aux Trois-Rivières. Pélissier s'entendit avec eux pour leur fournir des canons, des boulets et autres articles dont avait besoin l'armée du général Richard Montgomery.

1776 — L'armée américaine assiégeait Québec. Laterrière dit que Pélissier s'était tenu sur la réserve, mais que lorsque le général Wooster, qui avait commandé à Montréal tout l'hiver 1775-1776 et y laissa Hazen à sa place, le 20 mars 1776, pour aller à Québec, passa aux

---

(12) Mgr Tanguay, VI, 274; Sulte, *Les Forges Saint-Maurice*, p. 143.

(13) Loiseau de son nom de famille. Voir Lucien Dubois, *Histoire de la paroisse de Gentilly*, p. 92.

Trois-Rivières, Pélissier se lia avec lui. (p. 83)[14] Pélissier attendait Wooster aux Trois-Rivières depuis le 25, mais celui-ci n'y vint que le 28. Il arriva à Québec le 1er avril et prit le commandement des continentaux.

Pélissier fut accusé de fournir des outils et des armes aux Yankees. Si, comme le dit Laterrière, Pélissier avait été réservé jusqu'au 28 mars, il commit une sottise en promettant du matériel de guerre à une armée qui se préparait à la retraite. Le rusé Laterrière s'arrange pour nous faire croire qu'il n'eut connaissance de rien avant les derniers jours de mars.[15] Aussitôt après (avril 1776), on allume les hauts-fourneaux des Forges. (pp. 86, 92) C'est curieux !

Le 5 mai, Laterrière, muni d'un billet de Pélissier, part des Trois-Rivières, avec Baby et Leproust, pour aller à Québec chercher des marchandises et des provisions. (p. 100) Il rencontre en chemin les troupes américaines en retraite, et à l'aide de son billet, les croise sans encombre à Deschambault. (pp. 97, 98) Le 7 mai, le général Wooster, revenant de Québec, repasse aux Trois-Rivières, précédant son armée qui traversa la ville du 9 au 15.

Laterrière avait vu Wooster à Deschambault, et c'est pourquoi il fut arrêté peu après son arrivée à Québec. (p. 97) Il dit qu'il fut gardé un mois, mais Sulte pense qu'on peut plutôt mettre trois petites semaines, après quoi on le remit à terre. (p. 99)[16] Rendu aux Trois-Rivières, il va coucher chez Delzène. (p. 100) Cela dut avoir lieu vers les 2 ou 3 juin. Sans perdre de temps, Laterrière fait son rapport, règle ses comptes de voyage avec Pélissier, puis se rend aux Forges. (p. 100) Les Américains étaient sur la route de Montréal.

Voyant la cause des Yankees perdue, et averti par le grand vicaire Saint-Onge que le gouverneur "ne serait pas charmé de le rencontrer", Pélissier — d'ailleurs fort compromis, comme on sait, à cause de ses connivences avec l'ennemi — prit panique et s'enfuit, le 7 juin, en canot, à Sorel d'où il passe aux Etats-Unis, et de là en France. (pp. 86, 102, 103) Les Américains revenaient et se trouvaient à la Pointe-du-Lac.

Le 8 juin, les Américains sont défaits à la bataille de la Commune des Trois-Rivières. Laterrière accourt des Forges et secourt les blessés.

---

(14) Sulte, *Les Forges Saint-Maurice*, p. 149.

(15) Ibidem, p. 155.

(16) Ibidem, p. 150.

(p. 101) En juillet, selon Laterrière, (p. 102) Carleton se rend aux Forges. Cela est impossible puisque le gouverneur quitta les Trois-Rivières le 12 juin pour Montréal, d'où il gagna sans tarder le lac Champlain pour n'en revenir qu'à la fin d'octobre. Je pense que la visite de Carleton aux Forges eut plutôt lieu immédiatement après le 8 juin, et non pas en juillet. Ce dut être à l'occasion de cette visite que Carleton nomma Laterrière, de simple inspecteur qu'il était, à la direction de l'établissement, les Forges étant restées sans chef après la fuite de Pélissier.

Le 17 octobre, *La Gazette de Québec* refuse de publier une lettre datée des Forges Saint-Maurice le 10 octobre disant que cette lettre est maladroite en ce qu'elle tend à excuser des hommes politiques avant qu'on les ait accusés tout haut.[17] S'agit-il de Laterrière dans ceci ?

1777 — Laterrière nous dit que le général de Riedesel, commandant des troupes allemandes récemment arrivées dans le pays,[18] donna un dîner et un bal aux Trois-Rivières, et que madame de Riedesel en était. Le bal en question doit être celui du 20 janvier 1777.[19] En ce cas, madame de Riedesel n'y était pas, puisqu'elle était encore à Londres. De fait, elle n'arriva aux Trois-Rivières qu'après le 5 juin et, peu après, alla rejoindre son mari qui en était parti avant son arrivée. Il n'y a pas d'apparence que le général de Riedesel et sa femme se soient jamais trouvés ensemble aux Trois-Rivières.

C'est dans l'hiver de 1776-1777, je crois, que l'on peut placer l'aventure de Laterrière avec des officiers des troupes à la Rivière-du-Loup (aujourd'hui Louiseville), chez le curé Pétrimoulx. (p. 87)[20]

C'est au printemps de 1777, et non pas de 1776, que commença la campagne dite de Laterrière.

---

(17) Sulte, *Les Forges Saint-Maurice*, p. 155.

(18) Hesse-Hambourg, principauté sur le Rhin, fournit la bonne partie des troupes engagées par l'Angleterre en 1775, sous les ordres du général baron de Riedesel qui était de ce pays-là. Madame de Riedesel a écrit un livre sur les batailles de la révolution américaine jusqu'à la défaite de Burgoyne. Voir Wm. Canniff, *Settlement of Upper Canada*, p. 90; P.-G. Roy, *Petites choses de notre histoire*, II, p. 119-121.

(19) *Les Ursulines des Trois-Rivières*, I, 373.

(20) Voir Sulte, *Mélanges historiques*, vol. 10, pp. 58-61; J.-E. Bellemare, *Histoire de la Baie-Saint-Antoine dite Baie-du-Febvre*, p. 104; sur le curé Pétrimoulx, voir Huguet-Latour, *Annuaire de Ville-Marie*, pp. 146, 271, 276.

1778 — Le 4 janvier, naissance, aux Forges, de Dorothée, fille de madame Pélissier et de Laterrière. (pp. 73, 93)[21]

Au printemps, Laterrière reçoit, par la voie d'Angleterre, une procuration de Pélissier pour vendre les Forges. (p. 73) Sulte doute fort que l'automne de 1776 on ait parlé de la vente des Forges,[22] comme le dit Laterrière. (p. 93) C'est plutôt au printemps de 1778, après avoir reçu la procuration de Pélissier mentionnée p. 73.

Dans *La Gazette de Québec* du 6 août 1778, Jean-Pierre Laterrière, de passage à Québec, donne avis, en date du 27 juillet, "qu'il a cessé d'appartenir à la gestion des Forges de Saint-Maurice dont il était "géreur et administrateur." Ses comptes étant réglés avec "le sieur Christophe Pélissier", ce dernier reste en possession de l'établissement, y compris la charge de faire face aux obligations contractées au temps de la société. (pp. 73-75)

En octobre Alexandre Dumas assume la direction des Forges. Il la conservera jusqu'en 1783, date de l'expiration du bail. Laterrière dit qu'il rendit ses comptes à Dumas et acheta de son ami Saint-Martin et de sa soeur, pour "environ deux cent cinquante louis", l'île de Bécancour où il alla demeurer incontinent avec "sa bonne amie". Il y resta jusqu'à son arrestation à la fin de février 1779. (pp. 74, 82, 95, 96)

Cette île a porté plusieurs noms : Bécancour, Dorval, Montesson.

Lorsqu'il acheta la seigneurie de Bécancour, le 6 avril 1755, Joseph-Michel Le Gardeur de Croisille et de Montesson donna son nom, dit M. Roy, à l'île que Laterrière appela à différentes reprises dans ses *Mémoires* "île de Bécancour". Parlant du séjour de Laterrière à cette île, M. Roy ajoute qu'il croit que le manoir fut bâti par Laterrière, ce qui me paraît douteux puisque Laterrière n'habita l'île que d'octobre 1778 à la fin de février 1779, soit en tout cinq mois, et non pas "quelques années" comme l'écrit M. Roy. On ne construit pas, en plein hiver et en cinq mois, un manoir même de modeste dimension.

Laterrière ne nous dit pas à qui il revendit l'île. Je crois qu'elle avait été démembrée dès 1771 du fief et seigneurie de Bécancour;

---

(21) Voir sur cette naissance le *Cahier des Dix*, no 15, 1950, pp. 122, 123.

(22) Sulte, *Les Forges Saint-Maurice*, p. 156. L'expression "vente des Forges" n'exprime pas du tout la chose dont parle Laterrière. Il s'agit, non pas de vendre les Forges, mais de régler les comptes. En d'autres cas, Laterrière emploie les mots "vente" et "achat" au lieu de "bail".

qu'en 1779 deux-tiers passèrent aux mains d'Alexis Bigot Dorval, de qui elle prit alors le nom, et que l'autre tiers échut à Alexis Deshaies Tourigny. Plus tard, Angus MacDonald, marié à Eléonore Dénéchaud, soeur d'Eulalie, l'épouse du Dr Marc-Pascal Laterrière, acheta l'île et restaura le manoir. En 1928 le propriétaire du manoir était Hector Picher.[23]

Que faisait Laterrière du 6 août au mois d'octobre ? Quels comptes avait-il à rendre à Dumas, après son règlement avec Pélissier ? *La Gazette de Québec* du 6 août précédent ne dit-elle pas que les Forges restent à Pélissier et que Laterrière n'a plus rien à y voir ?

Qui était son ami Saint-Martin ? Un Dumas Saint-Martin ? Un Adhémar Saint-Martin ? Un Gorge Saint-Martin ? Laterrière ne nous le dit pas. Tout me porte à croire que c'est Nicolas-Jacques Gorge de Saint-Martin.

Jean-Jacques Gorge de Saint-Martin, né à Anien, évêché de Vienne, en Dauphiné, fils de Jean-Baptiste Gorge de Saint-Martin et de Gabrielle Flaseur ou Flaveur, était lieutenant dans les troupes de la Marine lorsqu'il épousa, aux Trois-Rivières, le 18 octobre 1751, Marie-Louise-Gabrielle Le Gardeur de Croisille, fille de feu Charles Le Gardeur, sieur de Croisille, chevalier de Saint-Louis et capitaine d'une compagnie du détachement de la Marine, et de Marie-Anne-Geneviève Robineau de Bécancour, qui lui apporta la seigneurie de Bécancour.[24]

Laterrière dit que son ami Saint-Martin était originaire du même pays que lui en France, ce qui est assez inexplicable, car si Nicolas de Saint-Martin était le fils de l'officier qui épousa en 1751 Gabrielle Le Gardeur de Croisille — laquelle reçut l'île de Bécancour en héritage de famille —[25] il était loin d'avoir des rapports avec le Languedoc, puisqu'il était bel et bien né aux Trois-Rivières le 10 août 1753.

En 1759 Gorge de Saint-Martin père était depuis deux ans capitaine d'infanterie et il demeurait rue Saint-Pierre, aux Trois-Rivières,

---

(23) *B.R.H.*, 1902, p. 274; *Vieux Manoirs, vieilles maisons*, p. 101, 102; *Noms géographiques de la P. de Q.*, pp. 205, 206.

(24) Mgr Tanguay, IV, 323; V, 293; Sulte, *Les Forges Saint-Maurice*, p. 122, 123.

(25) Acte de donation de Marie-Anne-Geneviève Robineau, veuve de Charles Le Gardeur de Croisille, à demoiselle Gabrielle Le Gardeur de Croisille, sa fille, d'une île faisant partie de la seigneurie de Bécancour sur laquelle est compris le domaine, etc. Greffe de Jean Leproust, notaire aux Trois-Rivières, 17 oct. 1750. Cf. P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, I, 254, 255. Sur M. de Saint-Martin voir Audet et Surveyer, *Les Députés des Trois-Rivières*, pp. 15-21.

où sa femme figure comme témoin au procès fait, à cette époque, à la Sauvagesse qui avait donné des coups de couteau aux dames Chatelain et Niverville.[26] Il fut tué à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760,[27] et son épouse mourut, dix mois plus tard, le 18 février 1761, laissant deux enfants : Nicolas-Jacques et Marie-Gabrielle-Josette.

Nicolas-Jacques demeurait, en 1778, sur l'île de Bécancour — qu'il tenait, conjointement avec sa soeur Josette, de sa mère, — lorsqu'il l'a vendit à Laterrière. Vers ce temps, il assista Laterrière comme un ami intime et constant. En 1794 il sera le second parrain au baptême sous condition de Dorothée, fille de Laterrière. Il fut député de la ville des Trois-Rivières à l'Assemblée législative du 10 juillet 1792 au 31 mai 1796. En 1796 il demeurait à la Rivière-du-Loup (aujourd'hui Louiseville), où il avait épousé, le 11 août 1784, Marie-Louise, fille de feu Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour et de sa seconde femme, feue Louise Carrerot.

M. de Saint-Martin mourut à Yamachiche, le 12 juillet 1823, âgé de soixante-et-dix ans. Son épouse lui survécut et s'éteignit, aussi à Yamachiche, le 20 mars 1826.

Laterrière était arrivé aux Forges vers le 1er mars 1775. Il prétend (pp. 74, 85) qu'il y passa deux ans comme inspecteur. A ce compte, il aurait cessé d'être inspecteur au printemps de 1777, tandis que cela eut lieu en juin 1776. Il dit que, après la retraite des Américains des Trois-Rivières (8 juin 1776) il resta aux Forges trois ans comme directeur. Non ! puisque de juin 1776 à août 1778 il y a juste deux ans et deux mois. Il affirme avoir été directeur jusqu'à la vente des Forges à Conrad Gugy, alors que, en octobre 1778, il nous montre Dumas prenant possession et Laterrière abandonnant les Forges pour toujours. Gugy, Suisse huguenot protégé par Haldimand, obtint les Forges à bail du gouvernement le 3 février 1783.

Laterrière (pp. 73-75) mêle l'achat des Forges par Gugy avec le règlement de comptes de 1778. Il dit que Pélissier revint à la paix, ce qui serait en 1782-1784, mais cette paix, comme l'entend Laterrière, c'est la retraite des Américains du Canada en 1776. En 1779-1782, Laterrière était en prison; en 1782-1784 il est à Terreneuve, aux Trois-Rivières, à Gentilly, — pourtant il dit que Pélissier étant arrivé à

---

(26) Voir "Un Procès criminel aux Trois-Rivières en 1759", dans le *Cahier des Dix* no 18, 1953, pp. 206-226.

(27) M. Daniel, *Aperçu sur quelques contemporains*, p. 64.

Québec l'envoya sommer sur son île de Bécancour d'aller régler leurs comptes à Québec. Or Laterrière n'a commencé à habiter l'île de Bécancour que durant l'automne de 1778, et il y fut arrêté en février 1779.

Si Laterrière a été aux Forges en tout cinq ans, comme il le dit, cela mettrait la vente des Forges à Gugy au printemps de 1780, tandis qu'en octobre 1778, ou même un peu avant, Laterrière dit (pp. 95, 96) que les Forges furent affermées à Dumas et que lui, Laterrière, alla aussitôt demeurer sur son île de Bécancour. (p. 104)

Laterrière calcule que, du 1er mars 1775 où il entra aux Forges, il y resta cinq ans; cela le mènerait à mars 1780; or, il en partit l'automne de 1778. Tenons-nous en à trois ans et sept mois, y compris la première captivité. Ainsi,

comme inspecteur :		
1775, mars-décembre, ...	10 mois	
1776, janvier-juin, ...	6 "	16 mois
comme directeur :		
1776, juin-décembre, ...	6 mois	
1777, janvier-décembre, ...	12 "	
1778, janvier-juillet, ...	7 "	
en règlement à Québec	1 "	26 "

soit trois ans et six mois, ou trois ans et huit mois tout au plus.[28]

1778-1779 — A l'automne de 1778 et au début de janvier 1779, Delzène et sa femme visitent leur fille chez Laterrière, à l'île de Bécancour. (p. 107) Laterrière dit : "J'y vivais tranquille, de ce que cette ferme pouvait me donner (rapporter) . . . et j'étais en paix sur mon île, avec ma femme (la femme de Pélissier !) et notre enfant . . . C'est sur cette île que mon ennemi Pélissier (le mari de sa maîtresse) me trouva en revenant d'Europe . . . et m'expédia un courrier avec deux invitations : l'une me demandant d'aller à Québec régler mes comptes et l'autre, en cas de refus, était une prise de corps." (pp. 74, 82, 95, 96)

Laterrière complique les choses. Aussi est-il difficile de démêler ses "histoires". Encore une fois, si Pélissier et Laterrière avaient réglé leurs comptes ensemble au mois de juillet précédent, quels autres comptes Laterrière avait-il à rendre à Pélissier au mois de janvier 1779 ?

(28) Sulte, *Les Forges Saint-Maurice*, pp. 161, 162.

Sulte a la vraie réponse : "Si Pélissier, dit-il, lui a encore demandé un règlement de comptes, je persiste à dire qu'au moment de retourner en France pour toujours, il voulait se faire rendre autre chose que de l'argent."[29] Mais Pélissier n'a pas trop inquiété Laterrière par la suite, comme nous le verrons ci-après.

1779 — Au mois de janvier, en son île de Bécancour, Laterrière héberge un soldat déserteur des casernes de Yamachiche nommé John Oakes, et il l'engage comme bûcheron. (p. 108) Vers la fin de février, se voyant en danger d'être dénoncé, Oakes décide le jeune Michel Delzène[30] à passer avec lui aux Américains. L'engagé de Laterrière, un nommé Bergeron, constata la disparition d'habits et de provisions dont les aventuriers s'étaient munis pour leur fuite. Mais ils n'allèrent pas loin, car ils furent bientôt capturés par le capitaine Bellarmin et le père de Delzène.

Laterrière était regardé comme suspect par les autorités anglaises, à cause de sa sympathie en faveur des Américains en 1775-1776. Lors d'un passage aux Trois-Rivières, il fut arrêté. (p. 104) Il avait un arrangement avec Dumas, dit-il, pour aller, au printemps, reprendre la direction des Forges. (pp. 96, 104)

"Je n'hésitai pas, écrit Laterrière, à accepter ses offres . . . et la moitié des Forges . . . L'acte passé, il ne s'agissait plus que de trouver deux mille louis nécessaires pour ma part. La vente des produits de ma culture, foin, paille, blé, avoine, et de mes animaux m'en procura une bonne partie. Je vendis mon île et, par là, je formai la somme. Je fis cet achat (des parts de la Société des Forges) en janvier et je devais . . . en mai, me rendre aux Forges pour en prendre possession aux conditions de notre acte, mais mon emprisonnement en décida autrement."

Sulte observe avec son bon sens habituel : "Comment l'île de Bécancour, occupée en octobre, rendait-elle en janvier une récolte de foin, paille, blé, avoine et autres produits, pour former une aussi forte somme que celle ici mentionnée ? Il faudrait croire que Laterrière avait pris possession de l'île dès le printemps de 1778 mais

---

(29) Sulte, *Les Forges Saint-Maurice*, pp. 165, 166.

(30) Le 13 oct. 1775, à Québec, dans la 5e compagnie de la milice, on voit, no 8, "Joseph Delzenne, apprenti-orfèvre, demeurant rue Saint-Jean." Le 16 déc. suivant, dans la 3e compagnie, no 30, on voit : "Joseph Delzenne, déserté." De 1780 à 1783 il est en prison à Québec. Cf. Du Calvet, *Appel à la justice*, p. 152.

n'était allé y demeurer qu'en octobre. Dans tout ceci nous ne pouvons faire que des conjectures."

Garneau parle de l'arrestation de Laterrière avec d'autres : "M. Laterrière, directeur des Forges Saint-Maurice, dit-il, fut arrêté sans forme de procès, ainsi que bien d'autres dans la province que l'on accusait d'avoir été favorables à l'annexion et que l'on emprisonnait ou que l'on retenait à bord des vaisseaux de guerre, dans la rade de Québec."(31)

Le 18 mars, on fait le procès de Laterrière dans la salle de danse de M. de Tonnancour, aux Trois-Rivières. On l'accuse d'avoir fourni des outils et des armes aux Américains.(32) Delzène fils, qui n'aimait pas Laterrière, dépose contre lui. (pp. 104, 109, 111) Le général Prétorius, du régiment des Brunswickers alors en garnison aux Trois-Rivières, avait la garde de Laterrière. Le 20 mars, il le conduit à Québec; on l'emprisonne à la citadelle; il y reste trois ans et demi.

Laterrière avait pour compagnons de cellule l'imprimeur Fleury Mesplet et le journaliste Valentin Jautard, et tous trois se querellèrent à coeur-joie pendant les trois années de leur captivité ensemble, si l'on peut en croire l'auteur des *Mémoires*. Mesplet et Jautard avaient été eux aussi incarcérés à la citadelle à la suite de la parution "d'un papier connu sous le nom de *Tant pis, tant mieux !*" (pp. 115-122)

Cet article incriminé a passé longtemps sur la foi de cette phrase imprécise (p. 117) des *Mémoires* imprécis de Laterrière, pour un autre journal imprimé sous ce nom à Montréal.

Trompés par le texte un peu vague des *Mémoires*, Alfred Garneau et Benjamin Sulte interprétèrent ce "papier" pour une "gazette". L'abbé Camille Roy aussi se laissa prendre au piège.(33) Il se refusa pourtant à l'avouer et trouva plus simple d'en rejeter la faute sur un écrit de Sulte.(34) Mais Sulte savait encaisser bonassement les coups. Enfin en 1906, R. W. McLachlan(35) retrouva un exemplaire de la

---

(31) Garneau, *Histoire du Canada*, éd. de 1845, III, 477.

(32) Qui a objecté que ces faits ne paraissent imputables qu'à Pélissier, son chef ? C'était le cas au printemps de 1776. Mais lors de la "campagne dite de Laterrière", que je place au printemps de 1777, et non pas à celui de 1776 comme on l'a écrit, il en est assurément autrement.

(33) Dans *Bulletin du Parler français*, 1905, p. 239.

(34) *B.R.H.*, 1906, p. 321. L'écrit incriminé de Sulte figure dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature*, parus en 1876, p. 284, et dans son *Histoire des Canadiens-Français*, VII, 136.

(35) *M.S.R.C.*, 1906, p. 304, 305.

Gazette Littéraire de Mesplet, numéro du 2 juin 1779, où figure, en dernière page, l'article du "vilain Jautard", comme l'appelle Laterrière. (p. 122) Et nous avons été dès lors définitivement fixés sur ce "papier" mystérieux qui a donné le coup de grâce au pseudo "journal" *Tant pis, tant mieux !*[36]

Pour en revenir à l'imprimeur Mesplet, Fauteux nous assure "qu'il n'était pas aussi noir que l'a peint Laterrière, et que le moins que l'on puisse dire c'est qu'il valait, par l'honorabilité et même par la distinction, tout autant que celui qui l'a si outrageusement dénigré."[37]

Pour se distraire durant son séjour en prison (mars 1779 à novembre 1782) Laterrière construisit un fac-similé de la citadelle de Québec et un plan en relief des Forges Saint-Maurice. (pp. 122, 123)

Dans sa brochure sur la *Famille de Sales Laterrière,* l'abbé Casgrain raconte au sujet de cette invention une histoire curieuse. Il dit que Haldimand, ayant entendu parler de cette petite merveille, voulut l'acheter. Il commissionna auprès de Laterrière sa fille et son aide-de-camp.

— Dites à votre père, dit Laterrière à mademoiselle Haldimand, qu'il me fasse faire mon procès et juger par les tribunaux ou qu'il me donne ma liberté. Et vous, mademoiselle, à ce prix et avec ma reconnaissance, faites emporter le travail d'un innocent persécuté.

"Toute cette histoire est parfaitement agencée, remarque Pierre-Georges Roy. Seulement, elle est bâtie sur un appui qui n'est pas solide et quand on le touche elle s'écroule comme un château de cartes. Haldimand n'a jamais été marié et, conséquemment, mademoiselle Haldimand n'a existée que dans l'histoire de l'abbé Casgrain."

L'abbé Casgrain, je l'ai dit au début de cet article, a puisé ses renseignements dans les *Mémoires* alors inédits de Laterrière. Or, il n'y a pas un mot sur mademoiselle Haldimand dans les *Mémoires* imprimés par Alfred Garneau en 1873. Celui-ci n'aurait-il pas intentionnellement supprimé ce passage, sachant fort bien, sans doute, que Haldimand n'avait pas de fille ? Ou bien l'abbé Casgrain n'aurait-il pas placé mademoiselle Haldimand dans son histoire tout simplement

---

(36) *B.R.H.*, 1908, p. 220. Sur *Tant pis, tant mieux !* voir *B.R.H.*, 1906, pp. 321-324; 1908, pp. 220-222.

(37) *Les Cahiers des Dix*, no 19, 1955, p. 15; no 16, 1951, pp. 30, 31.

pour rendre cette histoire plus intéressante ou plus pimentée ? C'est, du moins, l'opinion de M. Roy.[38]

Lorsque Laterrière écrivit ses *Mémoires* (1811), vingt-cinq ans après les événements qu'il raconte, il avait dû certainement lire un livre étrange intitulé *Appel à la justice*, par Pierre Du Calvet. Nos écrivains ont tiré de ces deux ouvrages aussi mensongers que possible des renseignements faux qui s'étendent sur la période de 1764 à 1784. Laterrière, Français comme Du Calvet et partisan comme lui de la cause américaine, a trop cru celui-ci. Mais Du Calvet, Cazeau, Roubaud, étaient une trinité de fourbes ![39]

Laterrière, de même que Du Calvet, cache la vérité en se donnant comme une victime innocente de Haldimand. Il accuse Pélissier de manoeuvres secrètes pour le faire arrêter et se défend d'avoir trahi les intérêts du roi en favorisant les Américains.

"Je ne saurais voir la main de Pélissier dans cette affaire, écrit Sulte. Les faits parlent d'eux-mêmes. Laterrière était du nombre des Français qui s'étaient montrés sympathiques aux Américains, et, en 1779, ces étrangers redevenaient incommodes. La guerre durait toujours. Haldimand décida de coffrer ces gens inquiétants."[40]

1782 — Le 2 novembre 1782, les hostilités entre le Canada et les Etats-Unis étant terminées, Laterrière est libéré et reçoit l'ordre de quitter le pays. Il se rend à Terreneuve et y passe l'hiver 1782-1783. (pp. 122-124)[41]

1783 — Laterrière trafique tout l'été dans le golfe et sur le fleuve. L'automne, il monte aux Trois-Rivières et s'y met à la pratique de la médecine. (pp. 140-143) Bientôt après, il se rend à Bécancour. Pendant ce temps, sa "bonne amie" entreprenait un petit commerce à Saint-Pierre-les-Becquets.

1785 — Laterrière écrit que, au bout de deux ans, il se transporta à Gentilly, où il ouvrit un magasin, ce qu'il dit avoir eu lieu "au petit printemps de 1784." S'il a demeuré deux ans à Bécancour, c'est donc

---

(38) *Les Petites choses de notre histoire*, II, 121-125; *B.R.H.*, 1915, pp. 350-352; 1918, p. 265.

(39) Sur Du Calvet et consorts, voir Sulte, *Mélanges historiques*, vol. 7, pp. 79, 80, 84, 94, 95, 98, 104.

(40) Sulte, *Les Forges Saint-Maurice*, p. 167.

(41) Voir Du Calvet, *Appel à la justice*, p. 156; aussi la brochure et les extravagances romantiques de l'abbé Casgrain, p. 26.

à l'automne de 1785 et non pas au printemps de 1784 qu'il est allé à Gentilly. En tout cas, c'est dans les mois de janvier et février qui ont précédé son établissement à Gentilly, qu'il est parti de Saint-Pierre-les-Becquets avec son fameux traîneau de colportage et qu'il s'est rendu jusqu'à Saint-Hyacinthe pour revenir tout de suite, découragé, et s'arrêter, dit-il, "au petit printemps" (mars 1785) à Gentilly, où sa "bonne amie" venait d'arriver, ayant quitté Saint-Pierre-les-Becquets récemment. C'est là qu'ils reprirent la vie ensemble, ayant été séparés depuis la fin de février 1779. (p. 143)

1786-1788 — Laterrière dit (p. 149) qu'il partit le 7 septembre 1786 pour allre étudier à Cambridge, après avoir confié sa fille Dorothée à Alexandre Dumas, à Québec. Cette date me semble douteuse car, à la p. 148, Laterrière dit que la Chambre d'assemblée ayant passé une loi pour soumettre les médecins à l'enregistrement de leurs diplômes,[42] il fut le premier à se présenter devant le bureau, mais qu'il n'avait pas de diplôme et qu'il résolut de se mettre sans retard en route pour Cambridge afin d'en obtenir un.

Remarquons que, en 1786, nous n'avions pas encore de parlement. L'acte 28 George III, chap. 8, 1788, qui oblige les médecins à produire leurs certificats ne peut avoir été connu ici que tard en 1788. Si Laterrière est parti en septembre, comme il le dit, ce ne peut être ni en 1786, ni en 1787, puisqu'il constate (pp. 152, 183) que son fils naquit en son absence du pays. S'il est réellement parti pour Cambridge sur la promulgation d'une loi ou d'une ordonnance au sujet des certificats de médecins, ce dut être après le 7 septembre 1788,[43] puisque son fils Pierre-Jean est né le 1er juillet 1789,[44] à la Baie-du-Febvre, comme en fait foi l'acte de naissance ci-après.

1789 — "L'an mil sept cent quatre vingt-neuf, le premier juillet, je soussigné curé de la Baie Saint-Antoine, ay baptisé, le fils né du même jour de Pierre de Sale à qui on a donné le nom de Pierre-Jean. Le parrain a été Joseph Houlde et la marraine Marguerite Trotier qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant ord.

"Archambault, ptre."

---

(42) Sur cette ordonnance voir J.-E. Roy, *Histoire du notariat au Canada*, II, 498-501.

(43) Ceci ne serait d'ailleurs pas conforme non plus avec le passage des *Mémoires* où Laterrière déclare avoir demeuré cinq ans à Gentilly.

(44) Non pas en 1785, comme tous les biographes des Laterrière le disent à tort.

Ce garçon a été l'ami intime de Philippe Aubert de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens*, qui lui a consacré un passage ému de ses *Mémoires*. Il fit ses études médicales à Londres où il eut pour professeur le célèbre chirurgien sir Ashley Cooper. De retour à Québec, il succéda à la clientèle de son père, en société avec son frère Marc-Pascal. En 1812-1813 il était chirurgien major dans le corps des Voltigeurs. Il retourna en Angleterre où il épousa, en 1814, une riche héritière, Mary-Ann, fille de sir Fenwick Bulmer, aide-de-camp à la cour de George III. Revenu au Canada avec sa jeune épouse, ils vécurent à Québec et aux Eboulements jusqu'en 1823. Ils passèrent alors en Angleterre pour recueillir le dernier soupir de sir Fenwick Bulmer. Le Dr Pierre de Sales Laterrière publia à Québec, en 1820, sous le titre : *Election du Comté Northumberland*, une lettre datée 22 avril 1820 et signée "Pre. De Sales Laterrière". C'est une brochure in-8 de 10 pages. A Londres, en 1830, il fit paraître sous le pseudonyme de *A Canadian*, un ouvrage intitulé *A Political and Historical Account of Lower Canada*, qui eut beaucoup de retentissement. L'année suivante, il revint seul au Canada et mourut chez son frère Marc-Pascal, aux Eboulements, le 12 décembre 1834. On dit qu'il a des descendants en Angleterre et que l'un d'eux a été colonel du 18e Hussards et, comme son grand-père Bulmer, aide-de-camp à la cour.[45]

Retournons à Cambridge avec Laterrière père. Le 1er mai 1789, celui-ci passe son examen en médecine et y soutient, dit-il avec tout l'aplomb d'un méridional (pp. 174, 188), une thèse en séance publique devant les professeurs réunis, qui lui posèrent plus de 1,500 questions, et devant 3,000 personnes présentes, qui l'applaudirent . . . C'est ce qui s'appelle, remarque Fauteux, prendre du galon. Quoi qu'il en soit, cette thèse eut les honneurs de l'impression sous le titre suivant : *A/ Dissertation/ on the/ Puerperal Fever,/ delivered/ At a Public Examination for the Degree of/ Bachelor in Medecine,/ before the Reverend/ Joseph Willard, S.T.D. President,/ The Medical Professors,/ and/ The Governors/ of the University at Cambridge/ in America/ by/ Peter de Sales la Terrière,/ from Canada,/ Boston/ Printed by Samuel Hall, at No. 55, Cornhill/ MDCCLXXXIX./*

---

(45) Voir *Le Panthéon Canadien*, par Max. Bibaud, p. 182, 1ère éd.; et p. 149, 2e éd.; *B.R.H.*, 1928, p. 739; 1926, p. 690; aussi la brochure de l'abbé Casgrain, pp. 28, 33; P.-G. Roy, *A travers les Mémoires de Philippe Aubert de Gaspé*, pp. 147, 148; Ahern & Ahern, op. cit. p. 358; Le Jeune, II, 92; Bellemare, op. cit., pp. 105-107; Casgrain, op. cit., pp. 223-228; Wallace, op. cit., p. 223; III, 392.

C'est une petite brochure in-8 de 18 pages, y compris 2 pages de préface où l'auteur explique les raisons de sa présence à Cambridge et fait ses compliments aux professeurs. Elle est devenue extrêmement rare. On n'en connaît que trois exemplaires : le premier est conservé à la bibliothèque de l'Université de Harvard; le second, qui provient de la collection médicale du Dr Léo Parizeau, est à la bibliothèque de l'Université de Montréal; et le troisième, qui faisait partie d'une autre riche collection médicale, celle du Dr E.-P. Chagnon, est aujourd'hui entre les mains de l'auteur du présent article.[46]

Le 15 juin suivant, Laterrière repart de Boston pour le Canada (pp. 176, 177) où il arrive promptement.[47] Le 19 août, il subit son examen à Québec. (p. 189)

Le certificat ou diplôme qu'il reçut alors est daté du 19 août 1789. Il porte que Laterrière est "late of the parish of Gentilly." Quand lord Dorchester approuve le diplôme final, le 28 septembre 1789, "de physicien, de chirurgien et de pharmacien", accordé à "Pierre de Sales Laterrière", on voit ces mots dans le texte du document : "de la paroisse de Gentilly".[48]

C'est vers ce temps, je pense, que sa "bonne amie" quitta Gentilly pour la Baie-du-Febvre où demeurait son père depuis 1787, et où Laterrière la rejoignit. Laterrière dit (p. 190) qu'en revenant de Québec il alla dans sa famille à la Baie-du-Febvre, et qu'il se créa facilement dans les environs une large clientèle. (pp. 147, 182)

1790 — Le 16 septembre, Louis Labadie de Tonnancour vend à "Jean-Pierre de Salles Laterrière" trois emplacements situés dans la ville des Trois-Rivières.[49]

Est-ce de ceci que parle Laterrière (p. 193) quand il dit qu'il acheta, en janvier (sans nommer l'année), une maison de Labadie de Tonnancour, aux Trois-Rivières, et que, le printemps suivant, il fut y demeurer ? Il dit que cet achat eut lieu au bout de deux ans de résidence à la Baie-du-Febvre. Cela nous mène à l'été de 1791.

---

(46) Henry Morgan, *Bibliotheca Canadensis*, p. 219; *"La thèse de Laterrière"*, par Aegidius Fauteux, dans *B.R.H.*, 1931, pp. 174, 175.

(47) L'abbé Casgrain, p. 28 de sa brochure, le fait revenir au Canada en 1787, mais c'est 1789 qu'il faut mettre.

(48) Le 5 juillet 1796, lord Dorchester approuve un semblable diplôme de Benjamin Schiller, de la Rivière-du-Loup (aujourd'hui Louiseville).

((49) Greffe de Badeaux père.

1791 — Sulte pense que Laterrière arriva aux Trois-Rivières au printemps de 1791. En tout cas, il y était lorsque Marie Brisebois fut pendue, en octobre, pour le crime de complicité dans un meurtre,[50] Laterrière, qui se dit médecin de la prison (p. 193), la disséqua en présence de treize de ses collègues. Il s'en suivit une manifestation populaire. Laterrière vendit sa maison à un nommé Bellerive et alla vivre à Yamachiche en janvier 1792. Le printemps venu, il retourna à la Baie-du-Febvre, où un fermier tenait sa terre. C'est là que son fils Marc-Pascal naquit le 25 mars 1792. (pp. 193-197)[51]

1792 — "L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le vingt-cinq mars, je soussigné, curé de La Baie Saint-Antoine, ay baptisé le fils, né du même jour de Pierre de Sale et de Catherine Delzenne à qui on a donné le nom de Marc Pascal. Le parrain a été Jean Baptiste Lafond et la marraine, Marie Josephte Côté qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant ord.

"Archambault, ptre."

Marc-Pascal embrassa, comme son père et son frère, la carrière médicale. Il étudia à l'Université de Philadelphie et eut pour patron un médecin remarquable du temps, le Dr Benjamin Rush. En 1812 il était premier chirurgien du 6e bataillon de la Milice sédentaire de Québec. Il fut député à l'Assemblée législative du Bas-Canada de 1824 à 1832, et de nouveau sous l'Union de 1845 à 1854; membre du Conseil législatif de 1832 à 1838; du Conseil spécial de 1838 à 1841; et du Conseil législatif de 1856 à 1864. Vers 1820 il partit de Québec pour aller résider aux Eboulements où il mourut le vendredi saint, 29 mars 1872.[52] Il avait épousé Eulalie-Antoinette, fille de Claude Dénéchaud et d'Adélaïde Gauvreau, et en eut six enfants : quatre garçons et deux filles.[53]

---

(50) Ahern et Ahern, op. cit., p. 356; Bellemare, op. cit., pp. 101, 102. Il m'a été impossible de trouver la date de la pendaison, vu que les registres de la Cour criminelle dans le district des Trois-Rivières ne commencent qu'en 1801.

(51) Voir sur cette naissance la brochure de l'abbé Casgrain, pp. 28, 42.

(52) Non en 1871 comme le dit Mgr Paul Guérin, *Nouveau Dictionnaire universel illustré*, éd. 1913, p. 62.

(53) "Les descendants du Dr Laterrière", dans *B.R.H.*, 1899, pp. 117, 118; Gustave Turcotte, *Le Conseil législatif de Québec, 1774-1933*, pp. 223, 224, lui donne par erreur pour mère Marie-Anne Bulwer; celle-ci était l'épouse de son frère, le Dr Pierre-Jean Laterrière; Ahern et Ahern, op. cit., p. 351; Le Jeune, II, 92; Bellemare, op. cit., pp. 105-107; Wallace, op. cit., p. 223; III, 391.

Un de leurs fils, aussi prénommé Marc-Pascal, né en 1837, s'étant mis à cheval sur un vieux canon que l'on tirait, fut tué, en 1867, par la pièce qui éclata sous l'effort de la poudre. C'était un homme d'une ardeur extrême, bravant tout et risquant sa vie pour un rien.

François-Xavier, médecin, né en 1826, épousa en 1865 Marie-Anne Slevin et décéda en 1885.

Charles-Edmond, aussi médecin, né en 1844, épousa en 1872 Sophie-Corinne Juchereau-Duchesnay et mourut en 1876.

Une fille, Adélaïde-Virginie, née en 1838, épousa en 1866 sir Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier, qui fut plus tard lieutenant-gouverneur de la Province de Québec (1908-1911). C'est lui qui publia, en 1873, les *Mémoires* de Pierre Laterrière.

Une autre fille, Laure-Catherine-Dorothée, née en 1836 et morte en 1867, avait épousé en 1857 Frédéric Braun, qui fut secrétaire des Travaux Publics à Ottawa. Sulte, qui a bien connu Braun, m'a dit que c'était un gentil garçon, et que ses enfants étaient pleins de feu et d'audace comme les Laterrière.

1794 — Mes recherches généalogiques dans les registres de l'Etat civil m'ont amené à la découverte de l'entrée de baptême sous condition que voici :[54]

"L'an mil sept cent quatre-vingt-quatorze, je Curé de la paroisse de la Bay Saint-Antoine soussigné, ai baptisé sous-condition la fille de Pierre de Sale La Terrière, Docteur en Médecine et de Marie Cathérine Delzène, âgée de seize ans à qui on a donné le nom de Marie Joseph Elizabeth Dorothée. Le parrain a été Messire Gabriel Le noir prêtre et curé de Saint-François et marraine, Dame Marie Josephte La Cote, épouse de M. Jean-Baptiste Destimauville, écuyer; sécond parrain, Nicolas St-Martin écuyer représentant du bourg des Trois-Rivières; seconde marraine, Marie Antoine Benoit, épouse de Jean Baptiste Lafond, capitaine de Milice qui a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis, suivant l'ordonnance.

"Archambault, ptre."

1797 — *L'Almanach de Québec* du 1er janvier 1797 porte : "Pierre de Sales Laterrière, physicien et chirurgien, demeurant dans le district de Québec." Il faut mettre "district des Trois-Rivières", car,

(54) Bellemare, op. cit., p. 103.

aboli le 17 septembre 1764, ce district avait été rétabli le 12 avril 1790.[55]

1799 — Dans les papiers de la Corporation des Trois-Rivières on voit cette année le nom de "Pierre de Salles La Terrière" parmi ceux des nouveaux propriétaires en cette ville. Ils ne sont que quatre. Les trois autres sont : Etienne Leblanc, J. de la Chevrotière et messire Thomas Kimber, prêtre. Laterrière ne resta pas longtemps aux Trois-Rivières, car, dès l'automne, il était à Québec où, le 10 octobre, il régularise sa situation matrimoniale.[56] Citons en entier son acte de mariage tel que consigné au registre de Notre-Dame de Québec.

"Le dix octobre mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf, vu la dispense de trois bans par nous accordée en faveur de sieur Pierre de Sales Laterrière, chirurgien demeurant en cette ville, fils majeur de sieur Pierre Laterrière et de Marie Dedelergue du diocèse d'Alby d'une part et Marie Catherine Delzenne veuve de sieur Christophe Pelissier vivant Directeur des forges Saint-Maurice, domiciliée dans le District des Trois-Rivières d'autre part, la dte Dame Marie Catherine Delzenne ayant produit des preuves suffisantes de la mort du dt sieur Pélissier son premier époux et ne s'étant découvert aucun autre empêchement au mariage de la dte Dame et du dt sieur Pierre de Sales Laterrière nous soussigné prêtre curé de Québec et Vicaire-Général du Diocèse avons reçu leur mutuel consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Messieurs Alexandre Dumas, Ecuyer, Guillaume Bouteiller, Claude Dénéchau et François Lehouillier amis des époux et qui ont signé avec eux et nous. Lecture faite.

"P. de Sales LaTerrière
"Marie Ct. delezenne
"Guill. Boutillier — A. Dumas
"Claude Dénéchau — J.-O. Plessis, Vic. Gén.
"Frans. Lehouillier — et Curé de Québec."

1800 — Laterrière dit (p. 202) qu'il quitta cette année la Baie-du-Febvre pour aller vivre à Québec et y faire instruire ses deux fils au Séminaire de Québec. Nous avons vu qu'il était aux Trois-Rivières tôt au printemps de l'année précédente et que, l'automne venu, il était

(55) *Le Règne militaire*, p. 61.
(56) Mgr Tanguay, V, 183.

rendu à Québec. C'est dans cette ville qu'il maria sa fille Dorothée avec François-Xavier Le Houlier (p. 206) le 24 février 1800, en la cathédrale Notre-Dame.

« Le vingt-quatre Février mil huit cent après la publication d'un ban de mariage faite au prône de notre Messe paroissiale et dispense des deux autres entre François Xavier Lehouillier, Marchand parfumeur domicilié en cette ville fils majeur de Louis Lehouilier et de Marie Cottin dite Dugal de la paroisse de Batiskan d'une part et Marie Josephte Elizabeth Dorothée aussi demeurante en cette ville fille majeure de Pierre de Sales Laterrière, Docteur en Médecine et de Marie Catherine Delzenne de cette paroisse d'autre part et ne s'étant découvert aucun empêchement à leur futur mariage, nous soussigné Prêtre Curé de Québec avons reçu leur mutuel consentement et leur avons donné la Bénédiction Nuptiale en présence du dt sieur Pierre de Sales Laterrière père, Alexandre Dumas, Alexandre Menut, Ecuyer, amis de l'épouse, de Joseph Crette, Frederic Glacmeyer et François Bellette amis de l'époux, lesquels ont signé avec les époux et nous.

"Frans Lehouillier P. de Sales LaTerrière
"A. Dumas Doty Laterière A. Denechaud
"A. Menut François Bellet
"Fred. Glackemeyer Joseph Crette
"J. O. Plessis Ptre Curé, de Québec."

Louis Le Houillier, fils d'André et de Marguerite Colin, de Saint-Ursin, diocèse de Coutances, Normandie, avait épousé à Sorel, le 20 octobre 1748, Geneviève Duclos, laquelle ne laissa pas d'enfants. Le Houillier se remaria à Batiscan, le 5 novembre 1758, avec Josette Cotin, qui lui donna : 1760, Louis-Claude, marié à Batiscan, le 1er août 1785, à Madeleine-Alexandrine Graydon; 1764, Jean-Baptiste, marié à Marguerite Dessureaux, le 3 mars 1794; 1768, François-Xavier, marié à Québec, le 24 février 1800, à Marie-Josette-Elizabeth-Dorothée Laterrière;[57] et une fille qui épousa Mathon dont il est parlé dans les *Mémoires* de Laterrière.

François Le Houillier, gendre de Laterrière, posséda Powell Place — plus tard Spencer Wood, et aujourd'hui Bois-de-Coulonge — de 1801 à 1811. Le 7 novembre 1801, il achetait des héritiers Beatson

(57) Mgr Tanguay, V, 304, 305.

la propriété dénommée Powell Place, qu'il revendit, le 3 avril 1811, à Michel-Henry Perceval, percepteur des douanes à Québec.[58]

Joseph Roy dit Chastellerault (1712-1758) épousa en 1735, à Batiscan, Charlotte Duclos et ils vécurent à Batiscan. Leur fille Madeleine, née en 1743, épousa en première noces Robert Fraser, lieutenant au 48e régiment, puis en secondes noces Alexandre Graydon, lieutenant au 44e régiment, d'où naquit Madeleine-Alexandrine qui se maria avec Louis-Claude Le Houillier précité.

1804 — Vers cette date Laterrière retourna habiter les Trois-Rivières. (p. 212) Peu après Dorothée se sépara de son mari.

1805 — Laterrière va de nouveau résider à Québec. (p. 216)

1807 — Le 26 juillet, il part de Québec pour l'Europe (p. 223) et est de retour le 19 juin 1808. (p. 263)

1810 — J'ai lu quelque part que c'est entre les années 1794 et 1797 que Laterrière aurait acheté le bas des Eboulements; que c'est en 1800 qu'il aurait construit un premier manoir au pied des côtes; et qu'ensuite il acheta le reste de la seigneurie.

L'abbé Casgrain raconte que lors de son excursion aux Eboulements, en 1870, on lui indiqua, sur la grève, "l'emplacement de l'ancienne église, aujourd'hui envahie par les eaux", et, au bord du chemin, dans un verger entouré d'une palissade, une cheminée isolée, dernier vestige de la résidence de Laterrière. C'est après la mort de son fils Pierre, en 1834, que ce manoir fut abandonné et tomba peu à peu en ruines.

Chose certaine, c'est le 31 janvier 1810, par devant J. Lévesque, notaire aux Eboulements, que Laterrière achète de "Jean-François Tremblay, seigneur principal des Eboulements, ce acceptant pour lui messire Jean-Baptiste Marcheteau, curé des Eboulements, tous les droits que le dit vendeur peut avoir et prétendre dans le fief, terre et seigneurie des Eboulements," et c'est vers 1812 qu'il y va demeurer. (p. 267)

1812 — Le 1er mai Laterrière rend foi et hommage pour le fief et seigneurie des Eboulements "comme propriétaire d'un quart au total du dit fief pour l'avoir acquis de Jean-François Tremblay qui le tenait en sa qualité de fils aîné d'Etienne Tremblay, à qui la moitié de

(58) Ernest Gagnon, *Feuilles volantes*, p. 84.

la dite seigneurie appartenait comme fils aîné de Pierre Tremblay qui était propriétaire du total du dit fief et seigneurie."[59]

1815 — Le 14 juin Laterrière meurt à Québec, chez son fils Marc-Pascal, et est inhumé dans la crypte de la cathédrale Notre-Dame : "No 648, 1815, 16 juin, Pierre de Sales La Terrière, écuyer, docteur en médecine, époux de Catherine Delzenne; 68 ans; chapelle Sainte-Anne."[60] Son acte de sépulture se lit ainsi :

"Le seize juin mil huit cent quinze, Nous Prêtre Chapelain des Ursulines de Québec, soussigné, avons inhumé dans la chapelle Sainte Anne de la Cathédrale de Québec Pierre de Sales Latérière, Ecuyer, docteur en médecine, époux de Demoiselle Catherine Delzen, décédé en cette ville depuis deux jours, âgé de soixante huit ans. Présents Messieurs l'Honorable James Kane, un des Juges de la Cour du banc du Roi, Jean Baptiste Destimauville, l'honorable Antoine Louis Juchereau Duchesné, François Blanchette, Alexis Caron écuyer lesquels ont signé avec nous.

"J. Bte. D'Estimauville
"A. L. Juchereau Duchesnay
"J. Kerr
"A. Caron
"F. Blanchette
"J. L. Daulté Ptre Chap."

1816 — Le 18 juin, par devant Thomas Lee, notaire à Québec, Marie-Catherine Delzenne, veuve de Pierre de Sales Laterrière, signe un acte de donation en faveur de son fils aîné (?) Marcel-Pascal de Sales Laterrière,[61] "de la juste moitié du fief et seigneurie des Eboulements," etc.[62]

Le 28 mai 1829, Marc-Pascal de Sales Laterrière rend foi et hommage pour la totalité du fief et seigneurie des Eboulements, "moins une petite part appartenante à madame veuve Drapeau et ses enfants," le dif fief et seigneurie appartenant au dit Marc-Pascal de Sales Laterrière comme donataire de dame veuve Pierre de Sales Laterrière, sa mère, pour moitié, et comme ayant acquis l'autre moitié partie par

(59) P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, III, 245, 246.
(60) Abbé Casgrain, op. cit., p. 33; *B.R.H.*, 1914, p. 279.
(61) Erreur. Son fils aîné était Pierre.
(62) P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, III, 246.

succession de feu Jean-Pierre Laterrière, son père, et partie par acquisition de feu Pierre de Sales Laterrière, son frère."

1831 — Le 18 mai 1831, *Le Canadien* annonce le décès de Catherine Delzène :

"Décédée aux Eboulements, le trois du présent mois, à l'âge avancé de soixante-et-dix-sept ans, Dame Catherine Delzène, veuve de Pierre de Sales Laterrière, Ecuyer, seigneur des Eboulements, après une maladie de deux ans et deux mois, soufferte avec résignation vraiment chrétienne. Elle vit s'approcher le moment de sa fin avec une entière soumission aux ordres du Tout-Puissant. Ses obsèques eurent lieu le six du présent mois, dans l'église du lieu, en présence d'un grand concours attiré par le souvenir des vertus de cette respectable et charitable dame. Elle laisse une famille dont elle faisait toute la consolation et qui ressentira longtemps cette perte. (Communiqué)"[63]

★ ★ ★

Bref, cette vie aventureuse eut une fin, en somme, heureuse et honorable. Evidemment, l'auteur des *Mémoires* n'eut pas l'intention de faire oeuvre d'édification, mais il prit son rôle trop à la légère. Il laissa courir sa plume sans la surveiller, se réservant peut-être de vérifier plus tard certaines dates et de préciser certains faits. Il voulut se rendre intéressant, il a exagéré !

Gérard Malchelosse

(63) M.S.R.C., 1908, I, 68.

BIBLIOGRAPHIE

Ahern, Drs M.J. et Geo. — *Notes pour servir à l'histoire de la Médecine dans le Bas-Canada.* Québec, 1923, pp. 181-183. 351-358.

Aubert de Gaspé, Philippe — *Mémoires,* Ottawa, 1866, pp. 232-243.

Audet (Francis-J.) et Ed. Fabre Surveyer — *Les Députés des Trois-Rivières, 1792 à 1808.* Trois-Rivières, 1933, pp. 15-21.

Bellemare, abbé J.-E. — *Histoire de la Baie-Saint-Antoine dite Baie-du-Febvre, 1683-1911.* Pp. 96-107, 446.

Bibaud, Maximilien — *Le Panthéon canadien,* 2e éd. Montréal, 1891, p. 151.

Boivin, abbé Léonce — *Dans nos Montagnes.* Les Eboulements, 1941, pp. 116-119, 125, 244-246.

Bulletin des Recherches historiques, 1895-1955.

Casgrain, abbé H.-R. — *Oeuvres complètes,* II, *Biographies canadiennes,* Montréal 1897, pp. 209-238.

Casgrain, abbé H.-R. — *La Famille de Sales Laterrière.*

Dubois, Lucien — *Histoire de la Paroisse de Gentilly.* S.I. 1935, pp. 230, 231.

Eloi-Gérard, Frère — *Recueil de Généalogies des comtés de Charlevoix et Saguenay,* La Malbaie, 1941, p. 336.

Gagnon, Philéas — *Essai de bibliographie canadienne,* Québec, 1895. I, 273, no 1979; II, 420, no 1979.

Guérin, Mgr Paul — *Nouveau Dictionnaire universel illustré.* Ed. 1913, p. 62.

Larousse canadien complet. (Jean-Jacques Lefebvre, *Le Canada, l'Amérique),* éd. 1954, p. 181.

Laterrière — *Mémoires de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses.* Québec, 1873, in-12, 271 p.

Le Jeune, Père Louis — *Dictionnaire Général du Canada,* 1931, II, pp. 91-92.

McLachlan, R. W. — *Fleury Mesplet, the First Printer at Montréal.* M.S.R.C. 1906.

Malchelosse, Gérard — *Généalogie de la Famille Fabre dit Laterrière.* Ms. 16 p.

Roy, Pierre-Georges — *A travers les Mémoires de Philippe Aubert de Gaspé,* Montréal, 1943, pp. 147-148.

Roy, Pierre-Georges — *Bigot et sa bande et l'affaire du Canada.* Lévis, 1950, pp. 207, 208, 247, 248.

Roy, Pierre-Georges — *Inv. des Concessions en fief et seigneurie,* III, 245-247.

Roy, Pierre-Georges — *La famille Juchereau-Duchesnay.* Lévis, 1903, pp. 386-388.

Roy, Pierre-Georges — *Vieux manoirs, vieilles maisons.* Québec, 1927, pp. 100-102, 243-247.

Staton (Frances M.) et Marie Tremaine — *A Bibliography of Canadiana.* Toronto, 1934, nos 832, 1587.

Sulte, Benjamin — *Les Forges Saint-Maurice.* Montréal, 1920, pp. 142-168.

Sulte, Benjamin — *Mélanges historiques.* Vol. 7, pp. 79, 80, 84, 94, 95, 98, 104; vol. 10, pp. 58-61; vol. 21, pp. 36, 38, 39.

Sulte, Benjamin — *Jean-Baptiste Bouchette.* M.S.R.C., 1909, pp. 68-69.

Tanguay, Mgr Cyprien — *Dictionnaire généalogique,* 7 vols.

Tessier, Mgr Albert — *Les Forges Saint-Maurice, 1729-1883.* Trois-Rivières, 1952, pp. 107-113.

Turcotte, Gustave — *Le Conseil législatif de Québec, 1774-1933,* pp. 9, 19, 223-224.

Wallace, W. S. — *The Encyclopedia of Canada,* Toronto, 1936, III, 391, 392.

Wallace, W. S. — *Dictionary of Canadian Biography,* Toronto, 1926, p. 223.